2024

2025

AMFM
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes

Rapport Annuel

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes

Table des matières

LE MOT DU PRÉSIDENT 3

L'AGENCE

- Son institution et son territoire 5
- Ses mandats 6
- Ses membres réguliers 6
- Ses administrateurs 7
- Son personnel 8
- Ses bureaux 8

LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024-2025

- La contribution financière des partenaires 9
- Les autres contributions financières 13
- La contribution des partenaires en services 14
- Les activités réalisées 15
- Les programmes 17
- La vérification opérationnelle des travaux 25
- La performance des agents livreurs 27
- La participation de l'Agence aux comités 27
- Les activités de formation et les colloques 28
- Le transfert de connaissances 28
- Les plans d'action 29
- La démarche régionale de mobilisation des propriétaires à la récolte de bois 29
- Le plan de protection et de mise en valeur (PPMV) 30
- Le bureau d'enregistrement 32

LES PERSPECTIVES 2025-2026 33

LES ANNEXES

- Liste des acronymes 35
- Liste des agents de livraison accrédités en 2024-2025 36
- performance des agents de livraison 37
- Bilan des plans d'action annuels 38
- PPMV 2017 - suivi des actions et cibles retenues 39
- Liste détaillée des travaux financés par le PAMVFP - régulier en 2024-2025 40
- Liste détaillée des travaux financés par la subvention 2021 en 2024-2025 42
- Liste détaillée de tous les travaux financés en 2024-2025 43

LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour à tous,

Bienvenue à cette assemblée générale de l'Agence.

Nous déposons aujourd'hui nos résultats pour l'année qui vient de se terminer. Une belle année au niveau des travaux réalisés avec plus de 3,3 M$ investis chez les propriétaires de boisés de la région, dont plus de 900 hectares en coupes commerciales pour la plupart réalisées avec des équipements de récolte mécanisée.

Les prochaines années s'annoncent tout aussi intéressantes. En effet, le MRNF a confirmé son financement pour trois ans avec une nouvelle entente débutée au 1er avril dernier. De plus, il reste 4 ans au budget supplémentaire de 147 M$ annoncé pour la forêt privée par le gouvernement provincial en 2024. L'Agence a reçu 1,75 M$ en 2024-2025 et nous avons eu la confirmation que ce sera 1,8 M$ qui seront octroyés à la Mauricie pour 2025-2026.

Le financement est là. Il nous reste à souhaiter que les marchés restent ouverts pour recevoir les bois de la forêt privée. Le projet de loi 97 qui vise à moderniser le régime forestier et les tarifs imposés sur le bois exporté vers nos voisins du sud sont des éléments qui sont hors de notre contrôle pour lesquels il est encore difficile d'anticiper les impacts sur les marchés de forêt privée.

L'année 2024-2025 marque le début des travaux de mise à jour du Plan de protection et de mise en valeur, le PPMV. L'Agence s'est jointe aux agences Bois-Francs, Québec-03 et Outaouais pour partager les coûts d'une ressource dédiée à son élaboration. En parallèle, cette année, la Fédération des propriétaires forestiers du Québec a réalisé un nouveau calcul de la possibilité forestière pour notre territoire à partir des données du 5e inventaire écoforestier du ministère. C'est aussi la Fédération qui réalise actuellement une nouvelle enquête pour établir le portrait des propriétaires forestiers. C'est en réalisant le travail pour définir l'échantillonnage régional de cette enquête qu'on a établi à 8 500, le nombre de propriétaires forestiers détenant plus de 4 hectares en Mauricie. Une hausse significative par rapport à la dernière donnée de 6 600 propriétaires datant de 2014.

Dans nos forêts, la tordeuse des bourgeons de l'épinette a fait son apparition en région. Elle arrive par le nord sur les grandes propriétés adjacentes à la forêt publique. Pour l'instant, les petites forêts privées semblent épargnées. Les inventaires de la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies indiquent la présence de larves plus au sud de la région, mais la tordeuse est encore discrète sur le terrain.

Finalement, l'adhésion de nouveaux propriétaires à la mise en valeur de leur boisé présente encore un défi pour les conseillers forestiers. L'Agence rend disponible du financement pour des visites-conseils visant le recrutement et faciliter les démarches qui doivent être faites pour sensibiliser une nouvelle clientèle et l'inciter aux bienfaits de l'aménagement forestier. Les budgets sont là !

Pour conclure, je tiens à remercier les administrateurs pour leur implication à l'Agence. Je remercie notre équipe au bureau qui assure la bonne marche quotidienne de l'organisation dans le respect des décisions du conseil d'administration.

Je vous souhaite une bonne fin de journée !

Michel Bourassa, Président

Extrait de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF)

Article 133 Une ou plusieurs municipalités peuvent s'associer à des organismes « regroupant des producteurs forestiers » et à des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois en vue de demander au Ministre la création sur leurs territoires d'une agence régionale de mise en valeur des forêts privées.

Dans le territoire d'une municipalité régionale de comté, l'initiative de fonder l'association appartient à cette dernière ; néanmoins, toute municipalité locale dont le territoire est compris dans celui d'une municipalité régionale de comté partie à l'association peut adhérer à celle-ci

Article 135 Le Ministre peut, après avoir vérifié la conformité du règlement intérieur avec l'article 141 et en avoir approuvé le contenu, faire droit à la demande et instituer l'agence. Il en donne avis à la *Gazette officielle du Québec*. Les membres de l'association fondatrice, ainsi que les membres du conseil d'administration proposés pour l'agence dans la demande, y compris son président, deviennent, sans autre formalité ni ratification, ceux de l'agence. De même, le règlement intérieur proposé pour l'agence dans la demande devient le règlement intérieur de l'agence.

Article 136 L'Agence est une personne morale sans but lucratif.

Quelques chiffres

Les propriétaires de boisés en Mauricie et leurs voisins

Nombre de propriétaires et supeficie forestière moyenne

Région	Nombre de propriétaires				Superficie for. moyenne par propriétaire (ha)		
	2014	2023	Différence	Croissance	2014	2023	Différence
Capitale nationale	6 500	10 300	3 800	58%	45,2	28,5	-16,7
Centre-du-Québec	9 500	10 300	800	8%	37,3	31,9	-5,4
Lanaudière	8 300	8 700	400	5%	28,8	27,5	-1,3
Mauricie	6 600	8 500	1 900	29%	36,4	28,3	-8,1
Total Québec	133 700	162 900	29 200	22%	44,2	36,3	-7,9

Source FPFQ - Infolettre Forêts de chez nous PLUS, 26 février 2025

Territoire de la Mauricie

Superficies forestières par territoire

Territoire	Superficie forestière (ha)	Superficie forestière productive (ha)	Superficie totale (ha)	Superficies forestières enregistrées au 31 mars 2025 (ha)	Portion de superficies forestières enregistrées
Agglomération de La Tuque	339 013	324 137	456 067	282 360	83%
MRC des Chenaux	52 088	47 934	92 293	12 544	24%
MRC Maskinongé	89 277	87 517	160 148	15 737	18%
MRC Mékinac	92 558	90 678	124 984	39 550	43%
Ville de Shawinigan	22 581	20 343	33 670	3 866	17%
Ville de Trois-Rivières	15 735	15 153	32 274	2 174	14%
Total	611 252	585 762	899 436	356 231	58%

* Source données du 5e inventaire du MRNF

Territoire de l'Agence

Type de couvert	Superficie (ha)	Proportion
Feuillu	167 089	29%
Mixte	196 188	33%
Résineux	201 249	34%
Sans couvert	21 254	4%
Total	585 780	100%

* Source données du 5e inventaire

L'Agence

Son institution et son territoire

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM) est instituée le 30 septembre 1996. Son territoire couvre les forêts privées dans les limites des municipalités régionales de comté (MRC) des Chenaux, de Maskinongé et de Mékinac, des villes de Shawinigan et Trois-Rivières ainsi que de l'Agglomération de La Tuque.

Agglomération de La Tuque

Municipalités : La Bostonnais, Lac-Édouard et La Tuque (Secteurs: La Croche, La Tuque, Parent) et T.N.O. : Coucoucache, Langelier, Obedjiwan et Wemotaci

MRC des Chenaux

Municipalités : Batiscan, Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Prosper, Saint-Stanislas, Sainte-Geneviève-de-Batiscan et Sainte-Anne-de-la-Pérade

MRC Maskinongé

Municipalités : Charrette, Louiseville, Maskinongé, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Barnabé, Saint-Boniface, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Paulin, Saint-Sévère, Sainte-Angèle-de-Prémont, Sainte-Ursule et Yamachiche

MRC Mékinac

Municipalités : Notre-Dame-de-Montauban, Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Saint-Adelphe, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Séverin, Sainte-Thècle, Saint-Tite, Trois-Rives et T.N.O. : Lac-Boulé, Lac-Masketsi, Lac-Normand et Rivière-de-la-Savane

Ville de Shawinigan

Secteurs : Grand-Mère, Lac-à-la-Tortue, Saint-Georges, Saint-Gérard-des-Laurentides, Saint-Jean-des-Piles, Shawinigan, Shawinigan-Sud et T.N.O. : Lac-des-Cinq et Lac-Wapizagonke

Ville de Trois-Rivières

Secteurs : Cap-de-la-Madeleine, Pointe-du-Lac, Saint-Louis-de-France, Sainte-Marthe-du-Cap, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest

Ses mandats

Selon l'article 5 de son règlement intérieur, l'Agence a pour mandat, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, en particulier par :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

Et notamment par :

- la distribution de mandats à différents organismes;
- la mise en place de mesures incitatives;
- la diffusion d'informations auprès des propriétaires forestiers et du public;
- la réception de dons, legs, subventions et autres contributions compatibles avec ses mandats;
- la constitution et l'administration de fonds;
- l'adoption de mesures de suivi et de contrôle relatives à ses activités;
- l'exercice de toute autre fonction compatible avec ses mandats.

Dans la réalisation de ses mandats, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.

Ses membres réguliers

L'Agence se compose de 3 catégories de membres réguliers.

Monde municipal, les 6 territoires :

- ↳ Agglomération de La Tuque
- ↳ MRC Maskinongé
- ↳ MRC Mékinac
- ↳ MRC des Chenaux
- ↳ Ville de Shawinigan
- ↳ Ville de Trois-Rivières

Organismes reconnus de producteurs forestiers dont les territoires reconnus couvrent une partie de la Mauricie :

- 2 organismes de gestion en commun :
  - ↳ Groupement forestier Champlain
  - ↳ Groupement forestier Portneuf
- 2 syndicats de producteurs de bois :
  - ↳ Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM)
  - ↳ Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ)

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois :

- Toute entreprise / usine qui paye la cotisation annuelle est un membre régulier.

Ses administrateurs

Le conseil d'administration se compose de huit (8) sièges à occuper par un nombre égal d'administrateurs représentant quatre (4) groupes de partenaires :

- Monde municipal;
- Organismes reconnus de producteurs forestiers :
  ↳ Organismes de gestion en commun (OGC);
  ↳ Syndicats de producteurs de bois (SPB);
- Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois;
- Ministre des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF).

En 2024-2025, les membres du conseil d'administration sont, selon le groupe de partenaires :

Monde municipal (MRC et Villes) :

↳ M. Michel Bourassa, MRC Maskinongé
(depuis le 5 septembre 2018)

↳ M. Marcel Picard, MRC Mékinac
(depuis le 11 décembre 2023)

Organismes reconnus de producteurs forestiers :

Organismes de gestion en commun (OGC) :

↳ M. Gilbert Nolet, GF de Champlain
(depuis le 6 octobre 2015)

Syndicats de producteurs de bois (SPB) :

↳ M. Ghislain Leblond, SPB de la Mauricie
(depuis le 14 juin 2007)

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois :

↳ M. Jonathan Lambert,
Les Industries John Lewis Ltée
(depuis le 18 février 2014)

↳ Mme Sarah Lacasse-Bédard
Produits forestiers Résolu Inc. / Domtar
(depuis le 14 septembre 2023)

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts :

↳ M. Jean-Marc Blais
(depuis le 4 octobre 2017)

↳ M. Yves Gauvreau
(depuis le 13 janvier 2017)

Les officiers au sein du conseil exécutif de l'Agence:

- M. Michel Bourassa, Président
- M. Ghislain Leblond, Vice-président
- M. Yves Gauvreau, Trésorier
- M. Jonathan Lambert, Directeur
- M. Marcel Picard, Directeur

Mme Josée Bussières agit à titre de secrétaire des assemblées.

Son personnel

L'équipe de l'AMFM en 2024-2025 se compose de trois (3) personnes.

Mme Josée Bussières, ingénieure forestière, occupe la fonction de directrice générale. Mises à part les fonctions professionnelles et administratives de gestion, elle assure la représentation de l'Agence auprès des organismes régionaux.

M. Mario Blais, technicien forestier, est affecté à la vérification opérationnelle des travaux et au traitement des dossiers de reconnaissance des producteurs forestiers pour le Bureau d'enregistrement de la Mauricie. Il est également responsable du traitement des données géomatiques.

Les tâches liées à la comptabilité sont assurées par Mmes Sylvie Deschesnes (jusqu'en mai 2024) et Joanne Laframboise (à partir de mai 2024) qui occupé, tour à tour, le poste d'adjointe-administrative à temps partiel.

Ses bureaux

L'Agence occupe les locaux 210-220 du 500 avenue Broadway à Shawinigan en colocation avec l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM) . L'immeuble appartient à la société de location immobilière Olymbec.

Le partage de l'adjointe-administrative et des équipements de communication entre nos deux organismes à but non lucratif favorise les économies dans leurs frais de fonctionnement.

Cette année, un bail d'une durée de cinq ans est signé avec Olymbec jusqu'au 31 décembre 2029. En 2024, les locaux ont été rafraichis, le changement des fenêtres a été complété et une partie de la façade de la bâtisse a été refaite.

LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024-2025

La contribution financière des partenaires

Le financement pour la réalisation d'activités de mise en valeur provient de trois sources: le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent sur le territoire de l'Agence ainsi que les propriétaires forestiers qui, lors de la réalisation de traitements sylvicoles sur leur boisé, assument une partie des coûts qui est non couverte par la grille provinciale de taux du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP).

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)

Au 31 mars 2025 se terminait l'entente triennale 2022-2025. La contribution annuelle du MRNF dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) - volet Régulier est de 1 265 400 $.

En cours d'année financière, le MRNF ajoute une enveloppe supplémentaire au PAMVFP (1 749 000 $), provenant d'un budget supplémentaire provincial de 27 M$ pour un total de 3 014 400 $.

Contribution du ministère des Ressources naturelles et des forêts (MRNF)

Financement reçu selon l'année et le programme

Programme	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
PAMVFP[1]	1 265 400 $	1 265 400 $	1 410 420 $	1 480 400 $	3 014 400 $
SUBV-2018[2]	750 188 $	704 919 $	317 525 $		
SUBV-2021[3]		571 438 $	837 253 $	555 427 $	435 883 $
2GA-2021[4]		2 956 $	1 618 $	- $	- $
Démarche mobil.[5]			1 560 $		13 440 $
PAF Bonifiés[6]					33 000 $
Possibilité forestière[7]					23 500 $
Total	2 015 588 $	2 544 713 $	2 568 376 $	2 035 827 $	3 520 223 $

[1] Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP). Programme régulier.

[2] Programme Subvention 2018 (SUBV-2018). Programme sur 4 ans: 2018-2023.

[3] Programme Subvention 2021 (SUBV-2021). Programme sur 4 ans: 2021-2025.

[4] Programme 2 milliards d'arbres - volet démarrage hâtif 2021 (2GA-2021). Programme sur 5 ans: 2021-2026.

[5] Financement pour la Démarche régionale de mobilisation des propriétaires à la production de bois sur 4 ans : 2021-2025

[6] Financement pour la production de plans d'aménagement forestier bonifiés sur 4 ans : 2024-2028

[7] Financement pour calculer la possibilité de récolte forestière MAJ du PPMV 2024-2025

La « Mesure spéciale - Subvention 2021 » représente une enveloppe supplémentaire de 2,4 M$. Elle en est à sa dernière année d'un programme de quatre (4) ans : de 2021 à 2025. Elle vise entre autres à supporter la Stratégie nationale de production de bois. L'enveloppe résiduelle est de 435 883 $.

Le financement pour la Démarche régionale de mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois est octroyé pour 4 ans. Au montant de 15 000 $, elle débute en 2021 et se termine en 2025. Elle finance des activités de concertation nécessaires au développement, à la mise à jour et à la mise en œuvre de la Démarche.

En 2024-2025, l'Agence reçoit un financement de 132 000 $ pour 4 ans : 2024 à 2028, pour faire produire des plans bonifiés sur son territoire, à raison de 33 000 $ par année. Arrivé tardivement en 2024-2025, la mise en œuvre du programme débutera en 2025-2026.

Le financement de 23 500 $ pour 2024-2025 est octroyé pour la réalisation du projet de calcul de la possibilité de récolte forestière sur le territoire de l'Agence et à développer un outil d'aide à la mobilisation des propriétaires à la récolte de bois.

Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

En 2024, les volumes mis en marché par les offices et syndicats de producteurs forestiers (OSPB) régionaux représentent près de 6,42 Mm^3. Pour la Mauricie, le volume livré aux usines par les 2 Syndicats est de 280 300 m³ (SPBM 258 672 m^3 et SPFRQ 21 628 m^3).

Volumes livrés par les SPB provenant du territoire de l'AMFM (en mètres cubes solides)								
Territoire	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Agence Mauricie	515 500	333 523	410 962	348 100	416 600	156 100	267 000	280 300
Québec	6 170 700	6 422 193	6 436 760	6 159 200	6 690 700	5 974 700	5 979 400	6 416 600
Part de la Mauricie	8,35%	5,19%	6,38%	5,65%	6,23%	2,61%	4,47%	4,37%

Volumes de bois mis en marché en 2024 selon le territoire de Syndicat et l'essence					
Agence Mauricie	**Sapin, épinettes, pin gris**	**Autres résineux**	**Feuillus mélangés**	**Peupliers**	**Total toutes essences**
SPB Mauricie	190 582	18 752	26 355	22 983	258 672
SPFR Québec	13 818	2 648	1 345	3 817	21 628
TOTAL	204 400	21 400	27 700	26 800	280 300

Pour 2024-2025, la contribution des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois est de 329 366 $. Ces volumes déclarés ont été livrés aux usines au cours des 3 dernières années (avril 2022 à mars 2025). Vingt-sept (27) entreprises versent une contribution à l'Agence.

Contribution perçue de l'industrie, selon l'année d'achat des bois					
Bois achetés de 2014 à 2025 de l'industrie					
Année financière	Volume déclaré (m^3)	Taux applicable ($/m^3)	Contribution ($)	Perçue en 2024-2025 ($)	Nombre d'entreprises
2014-2015	321 169	1,00 $	321 169 $		33
2015-2016	501 040	1,00 $	501 040 $		42
2016-2017	478 815	1,00 $	478 815 $		39
2017-2018	416 902	1,00 $	416 902 $		44
2018-2019	501 175	1,00 $	501 175 $		47
2019-2020	347 717	1,00 $	347 717 $		40
2020-2021	352 071	1,00 $	352 071 $		41
2021-2022	178 757	1,00 $	178 757 $		38
2022-2023	123 270	1,00 $	123 270 $	24 $	35
2023-2024	222 886	1,00 $	222 886 $	147 920 $	35
2024-2025	181 423	1,00 $	181 423 $	181 423 $	23
Total				329 366 $	27

[1] Taux à 1,00 $/m^3 au 26 octobre 2011.

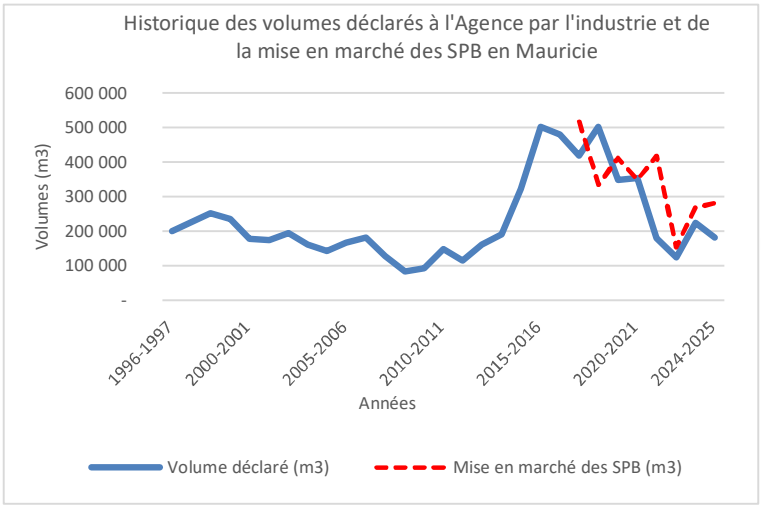

Liste des entreprises ayant contribué à l'Agence en 2024-2025

Provenance de la contribution industrielle 2024-2025	
Entreprise avec pemis d'usine de plus de 2 000 m^3	Localisation
Adélard Goyette & Fils Ltée	Capitale nationale
Amex Bois-Francs	Centre-du-Québec
Arbec Bois-d'œuvre	Mauricie
Bois LIB Inc.	Centre-du-Québec
Clermond Hamel Ltée	Chaudière/Appalaches
Commonwealth Plywood Ltée	Mauricie
Groupe Crête Inc.	Lanaudière
Les bois Poulin Inc.	Estrie
Mobilier Rustique	Estrie
Produits Forestiers Arbec Inc.	Mauricie
Produits Forestiers DG	Chaudière/Appalaches
Produits Forestiers Domtar Inc.	Estrie
Produits Forestiers Mauricie	Mauricie
Produits Forestier Résolu - Domtar	Saguenay-Lac Saint-Jean
René Bernard Inc.	Chaudière/Appalaches
Scierie Clifton Inc.	Estrie
Scierie Cojovi	Centre-du-Québec
Scierie Dion & Fils Inc.	Capitale nationale
Scierie Préverco Inc.	Centre-du-Québec
Scierie PSE Inc.	Capitale nationale
Silicium Bécancour Inc.	Centre-du-Québec
Stella-Jones Inc.	Outaouais
Transfobec Mauricie	Mauricie
Welsh et Fils Inc.	Capitale nationale
Entreprises sans permis d'usine ayant déclaré des bois Contribution volontaire *Entente avec le SPB Mauricie	Localisation
2 entreprises de bois de chauffage	Mauricie
1 scierie mobile	Mauricie

Répartition selon le volume déclaré en 2024-2025		
Catégorie de volume déclaré	Nombre d'usines ou entreprises	Volume total déclaré (m^3)
Moins de 100 m^3	6	541
100 à 499 m^3	6	991
500 à 999 m^3	3	2 247
1 000 à 4 999 m^3	6	15 320
5 000 à 9 999 m^3	1	8 414
10 000 à 19 999 m^3		
20 000 à 29 999 m^3	3	74 457
Plus de 30 000 m^3	2	227 395
Total	27	329 366

Les propriétaires forestiers

Le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) définit annuellement la valeur réelle des traitements admissibles à une aide financière (le 100 %).

Quant à lui, le Ministre détermine sa contribution au financement des travaux et publie la grille annuelle des taux qui s'appliquent au programme dans toutes les régions du Québec. Pour 2024-2025, les taux de participation du MRNF au financement des travaux sylvicoles admissibles à une aide financière sont inchangés : 95 % pour les travaux de dégagement (1er, 2e et 3e), 90 % pour les travaux commerciaux et 80 % pour les autres travaux.

Contribution du Ministre au financement des travaux	
Travaux de dégagement de plantation	95%
Travaux commerciaux	90%
Autres travaux	80%

La contribution des propriétaires à la mise en valeur de leur boisé est une estimation « théorique ». Elle se définit par l'écart entre la valeur à 100 % des travaux réalisés (établie par le BMMB) et la valeur octroyée par la grille provinciale de taux (fixée par le Ministre).

En 2024-2025, pour tous les programmes, selon la programmation finale des travaux financés, la contribution « théorique » des propriétaires est de 391 980 $ (10,6 %) pour une valeur des travaux calculée à 100 % de 3 701 255 $.

Contribution des propriétaires

Selon la programmation de travaux 2024-2025

Programme	Programmation de travaux facturés			
	Valeur calculée aux taux à 100 % du BMMB	Valeur calculée aux taux de la grille provinciale (MRNF)*	Contribution "théorique" des propriétaires	
			$	%
Programme Régulier	3 155 562 $	2 823 538 $	332 024 $	10,5%
Mesure spéciale - Subvention 2021	545 693 $	485 737 $	59 956 $	11,0%
Total	3 701 255 $	3 309 275 $	391 980 $	10,6%

* Des réductions appliquées sur certains traitements expliquent l'écart avec le montant payé par l'Agence (3 307 425 $).

Les autres contributions financières

L'Agence perçoit des sommes supplémentaires provenant d'autres sources :

- Revenus d'intérêts : 95 743 $;
- Revenus d'intérêts Mesure Spéciale - Subvention 2021 : 1 292 $;
- Cotisations annuelles - 11 membres réguliers paient une cotisation de 50 $ pour 2024-2025 : 550 $;
- Récupération pour travaux détruits / Remboursement du propriétaire : 7 983 $;

Mandat des agences :

- Coordination du comité SIGGA des agences / Projet Modernisation - SIGGA 3.0 : 3 330 $;

Financement spécifique du MRNF :

- Registre des producteurs forestiers / Tests des améliorations : 1 393 $;

Bureau d'enregistrement (BE) de la Mauricie :

- Revenus d'enregistrement du BE (droits prescrits) : 3 893 $.

La contribution des partenaires en services

Les partenaires contribuent de diverses façons au fonctionnement de l'Agence. La participation aux rencontres du conseil d'administration et autres comités est reconnue comme une contribution non financière des partenaires régionaux et comptabilisée en *jetons de présence* alloués pour chaque réunion.

La valeur du jeton de présence est fixée à 300 $ par personne par rencontre.

Le conseil d'administration a tenu six (6) rencontres, dont une assemblée spéciale, qui totalisent 44 participations des administrateurs. La contribution des partenaires représente 13 200 $ en 2024-2025.

		Groupes de partenaires régionaux					
Nombre de participations aux assemblée par groupe de partenaires en 2024-2025							
Rencontre du conseil d'administration	**Nombre**	**Monde municipal**	**Organismes reconnus de producteurs forestiers**		**Titulaires de permis d'usine de transformation du bois**	**Ministre (MRNF)**	**TOTAL**
			OGC	SPB			
Conseil d'administration							
Assemblées régulières	5	7	5	5	9	10	36
Assemblées spéciales	1	2	1	1	2	2	8
Total des participations		9	6	6	11	12	44
Valeur monétaire de la contribution		**2 700 $**	**1 800 $**	**1 800 $**	**3 300 $**	**3 600 $**	**13 200 $**

Participation des adminstrateurs aux assemblées du conseil d'administration en 2024-2025			
Catégorie	**Sous-catégorie**	**Représentant**	**Nombre de présences**
Monde municipal		Michel Bourassa	5/6
		Marcel Picard	4/6
Organismes reconnus de producteurs forestiers	SPB	Ghislain Leblond	6/6
	OGC	Gilbert Nolet	6/6
Titulaires de permis d'usine de transformation du bois		Jonathan Lambert	6/6
		Sarah Lacasse-Bédard	5/6
Ministre / MRNF		Jean-Marc Blais	6/6
		Yves Gauvreau	6/6

Les activités réalisées

Le conseil d'administration

Du 1er avril 2024 au 31 mars 2025, le conseil d'administration tient cinq (5) rencontres régulières et une (1) assemblée spéciale* :

- le 3 mai 2024
- le 11 juin 2024
- le 10 septembre 2024
- le 26 novembre 2024
- le 11 février 2025
- Le 25 mars 2025*.

Mise à part l'assemblée du 11 juin 2024, toutes les rencontres se sont tenues par visioconférence.

Dossiers traités

Permanence et administration générale

- Les prévisions, la révision et le suivi des budgets;
- Les conditions de travail des employés et l'adoption de la politique salariale;
- Le suivi de la situation financière et l'acceptation des comptes de dépenses;
- Le renouvellement du bail avec Olymbec pour une durée de 5 ans sur l'avenue Broadway à Shawinigan;
- La recherche d'une firme comptable pour réaliser l'audit 2024-2025;
- La cotisation des membres;
- La désignation des officiers au conseil exécutif;
- Les montants perçus en contribution de l'industrie, la faillite de Panneaux Maski et les écarts entre les déclarations à l'Agence et la mise en marché régionale;
- Le « Fonds contribution industrielle »: la contribution annuelle au Fonds et le décaissement au profit du financement du programme;
- La signature des avenants à l'« Entente de délégation de gestion relativement au PAMVFP 2022-2023 à 2024-2025 » pour le financement:
  - du montant supplémentaire de 1 749 000 $ provenant du 27 M$ provincial (Avenant N°5);
  - du montant supplémentaire de 23 500 $ pour réaliser le calcul de la possibilité de récolte forestière et développer un outil d'aide à la mobilisation des propriétaires à la récolte de bois (Avenant N°6);
- La signature d'une Convention pour l'octroi d'une subvention afin de produire des plans bonifiés pour la période 2024 à 2028;
- Les critères de répartition entre les agences du montant supplémentaire de l'enveloppe provinciale de 147 M$ sur 5 ans: 27 M$ en 2024-2025 et 30 M$ pour les années suivantes;
- La préparation de l'Assemblée générale annuelle : adoption du rapport d'activités et des états financiers.

Livraison des programmes

- Les programmes Régulier (PAMVFP), Deux milliards d'arbres - Volet démarrage hâtif 2021 (2GA-2021) et la Mesure spéciale - Subvention 2021: les programmations, l'accréditation et l'allocation de budgets aux agents livreurs, les budgets supplémentaires, les budgets investis et les plans d'action (cibles et résultats par indicateur);
- L'application de la Décision 19 pour l'allocation des budgets supplémentaires (supplémentaire du PAMVFP et Subvention-2021);
- Le Cahier provincial de références techniques du MRNF, les modalités de livraison des programmes pour le territoire de la Mauricie et les taux de la grille provinciale;
- La programmation des travaux financés par les programmes sur le territoire de l'Agence et les attentes des industriels (Décision # 14 - Mai 2011);
- La redistribution des montants supplémentaires selon les demandes des agents livreurs;
- L'aide financière maximum par producteur et les budgets supplémentaires par producteur;
- La vérification opérationnelle, le suivi des résultats et le bulletin de performance des agents livreurs;

- La transaction vente/achat de CFRQ et le suivi des engagements passés par les nouveaux propriétaires;
- Les prévisions 2025-2030 pour le nouveau programme Deux milliards d'arbres (2-GA) pour le boisement des superficies affectées par une épidémie et les superficies non productives.

Transfert de connaissances et formation

- L'article et la publicité du cahier spécial du Nouvelliste pour le Mois de l'arbre et des forêts (MAF);
- L'ajustement du taux pour les visites-conseils de recrutement chez les propriétaires inactifs;
- Le financement des formations organisées par le SPBM pour les propriétaires de la Mauricie.

Dossiers régionaux

- La cotisation annuelle à l'AFVSM;
- La commandite à l'assemblée générale annuelle du Groupement forestier de Champlain;
- La situation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, la vulnérabilité des peuplements et la planification des arrosages pour 2025, le suivi des L2 (larves de 2^{e} stade) et le financement des coupes de récupération;
- L'appui aux 2 projets de « Connectivité écologique Mauricie » chapeautés par Environnement Mauricie;
- La participation de l'Agence au congrès annuel de la Fédération des propriétaires forestiers du Québec (FPFQ) à Trois-Rivières.

Plan de protection et mise en valeur (PPMV)

- La disponibilité des données du 5^{e} inventaire écoforestier du MRNF;
- L'offre de services et le mandat confié à la FPFQ pour la réalisation du calcul de la possibilité forestière pour le territoire de l'Agence;
- L'entente de partage des ressources avec les agences forestières des Bois-Francs, Québec-03 et Outaouaise pour la mise à jour du PPMV;
- Le projet d'enquête de la FPFQ pour établir le portrait des propriétaires forestiers québécois.

Dossiers provinciaux

- Les dossiers traités par la Table Agences / MRNF, la Table nationale sur la forêt privée et les comités provinciaux (Grille de taux, Innovation);
- La modernisation du SIGGA - version 3.0;
- La réalisation des actions prévues au Plan de mise en œuvre 2023-2025 découlant de la révision ciblée du régime forestier « Améliorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers »:
  - La simplification de la grille de taux;
  - La simplification du processus d'enregistrement des producteurs forestiers et la modification de la LADTF;
  - Les travaux du comité d'Optimisation de la gestion des agences.
- Le suivi de la requête transmise au ministère de l'Environnement (MLCCFP) pour modifier le règlement sur l'ail des bois afin que cette espèce puisse être cultivée à des fins commerciales;
- Le bilan de performance des agences et le pourcentage de vérification des travaux;
- Le secret professionnel dans le cas de la destruction de travaux financés par les programmes;
- L'engagement du propriétaire à la protection des investissements lorsque les superficies sont converties à la conservation;
- Le rapport synthèse découlant de la Démarche des Tables de réflexions sur l'avenir de la forêt et les 3 chantiers en forêt privée;
- Les obligations des agences en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels;
- La modification demandée aux agences par le MRNF du règlement sur les plans d'aménagements forestiers (PAF) pour prendre en compte les dispositions de la Loi 25 sur la protection des renseignements personnels;
- L'appel de projets du MRNF pour le financement de projets suprarégionaux.

Les programmes

En 2024-2025, l'Agence gère trois enveloppes : le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP - régulier et supplémentaire), la Mesure spéciale Subvention 2021 (SUBV-2021) ainsi que le programme Deux milliards d'arbres - Volet Démarrage hâtif 2021 (2GA-2021).

Chaque programme permet au propriétaire de boisé dont les superficies à vocation forestière sont dûment enregistrées, de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier. Les travaux admissibles peuvent varier d'un programme à l'autre. Pour bénéficier de cette aide financière, le propriétaire doit contacter une conseiller forestiers accrédité par l'Agence.

Les budgets aux conseillers forestiers sont attribués en début d'année financière. Chacun se voit octroyer un budget par programme. L'attribution par conseiller se fait en fonction de sa performance de l'année antérieure et de sa moyenne des budgets alloués pour les trois dernières années. La Mesure spéciale Subvention 2021 ainsi que le budget supplémentaire du PAMVFP (un ajout au programme régulier) sont soumis à la décision # 19 du Rendez-vous de Mai 2011, soit une attribution de 75 % de l'enveloppe aux groupements forestiers accrédités sur le territoire, et ce, dans le cadre d'un droit de premier refus.

Une fois attribué, le budget d'un conseiller se gère « globalement » (PAMVFP + SUBV-2021 + 2GA-2021).

En cours d'année, les budgets sont révisés par chaque conseiller qui peut se voir octroyer une allocation supplémentaire permettant d'atteindre les cibles fixées à la programmation régionale.

Les investissements par agent de livraison

En 2024-2025, 12 agents livreurs sont accrédités pour livrer les programmes aux producteurs forestiers. Des allocations de plus de 3,7 M$ sont attribuées pendant l'année. Les investissements réalisés au 31 mars 2025 sont de 3 307 425 $ pour l'ensemble des programmes. Quatre (4) agents livreurs n'ont facturé aucun traitement au cours de cette année.

Programmes d'aide financière gérés par l'Agence

Investissements par agent de livraison en 2024-2025

Agent de livraison	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)	Subvention 2021 (SUBV-2021)	TOTAL
Conseillers forestiers de la région de Québec Inc.	11 827 $	25 753 $	37 580 $
Coopérative forestière du Bas-Saint-Maurice	228 718 $	26 630 $	255 348 $
Entreprise Forêt-Logik Inc.			- $
GestiBoa Inc.			- $
Groupement forestier de Champlain Inc.	1 185 772 $	393 196 $	1 578 968 $
Groupement forestier de Portneuf Inc.	15 657 $		15 657 $
Jean-Luc Paquin ing.f.			- $
Ressources forestières biotiques			- $
SGD | Génie forestier et gestion de projets Inc.	199 909 $		199 909 $
Sylva Croissance Inc.	65 923 $	6 848 $	72 770 $
Sylvafor Inc.	5 440 $		5 440 $
Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	1 108 745 $	33 008 $	1 141 754 $
Total	2 821 990 $	485 435 $	3 307 425 $
Nombre de producteurs impliqués*	135	27	148

*Certains propriétaires ont reçu du financement des deux programmes

Les investissements par programme

En 2024-2025, l'Agence dispose de 3 enveloppes budgétaires, une par programme : le programme régulier, la Mesure spéciale - Subvention 2021 et le programme Deux milliards d'arbres - Hâtif 2021.

Les traitements de remise en production (préparation de terrain, mise en terre et entretien) représentent 66 % des investissements consentis dans le cadre des programmes.

Tous programmes confondus, ces investissements de 3 307 425 $ sont réalisés sur les propriétés de 148 producteurs forestiers.

TOUS programmes (régulier et SUBV-2021)

Investissements 2024-2025 par catégorie de travaux

Catégorie de travaux	Quantité (ha)	Dollars investis selon type d'aide			Total	Part du budget
		Technique	Exécution	Global		
Préparation de terrain	443			401 458 $	401 458 $	12%
Reboisement (440 289 reboisés et transportés)	220	7 842		270 572 $	278 414 $	8%
Entretien de plantation	731			1 505 347 $	1 505 347 $	46%
Traitements non commerciaux	93			174 106 $	174 106 $	5%
Traitements commerciaux						
*Martelage**						
Feuillus (125 ha)		23 990 $			948 100 $	29%
Résineux (152 ha)		35 512 $				
Coupes commerciales	680			804 099 $		
Aide technique à la mobilisation des bois	264	84 499 $				
Total des investissements	2 431	144 001 $	- $	3 155 583 $	3 307 425 $	100%

* Les superficies martelées sont incluses dans les superficies de coupes commerciales

- Le Programme Régulier (PAMVFP)

Les investissements du programme régulier totalisent 2 821 990 $ en 2024-2025. Ces investissements impliquent 135 producteurs forestiers.

Programme Régulier (PAMVFP)

Investissements 2024-2025 par catégorie de travaux

Catégorie de travaux	Quantité (ha)	Dollars investis selon type d'aide			Total	Part du budget
		Technique	Exécution	Global		
Préparation de terrain	350			290 619 $	290 619 $	10%
Reboisement (366 586 plts reboisés et transportés)	183	6 625 $		225 632 $	232 257 $	8%
Entretien de plantation	595			1 232 287 $	1 232 287 $	44%
Traitements non commerciaux	93			174 106 $	174 106 $	6%
Traitements commerciaux						
*Martelage**						
Feuillus (124 ha)		23 875 $			892 723 $	32%
Résineux (143 ha)		33 228 $				
Coupes commerciales	649			759 322 $		
Aide technique à la mobilisation des bois	239	76 298 $				
Total des investissements	2 109	140 026 $	- $	2 681 964 $	2 821 990 $	100%

* Les superficies martelées sont incluses dans les superficies de coupes commerciales

- La Mesure spéciale - Subvention 2021 (SUBV-2021)

L'enveloppe de 2,4 M$ de la Subvention-2021 vise la période 2021-2025 (4 ans). Ce budget supplémentaire permet de financer des traitements de récolte, ainsi que leur remise en production (préparation de terrain, reboisement et entretien). L'entente prévoit qu'un maximum de 5 % de l'enveloppe annuelle peut financer l'administration et la vérification opérationnelle des travaux.

Pour cette quatrième année, les investissements totalisent 509 077 $: 485 435 $ en travaux et 23 642 $ en frais de gestion et vérification. Ces investissements impliquent 27 producteurs forestiers.

Mesure spéciale - Subvention 2021 (SUBV-2021)

Investissements 2024-2025 par catégorie de travaux

Catégorie de travaux	Quantité (ha)	Dollars investis selon type d'aide			Total	Part du budget
		Technique	Exécution	Global		
Préparation de terrain	93			110 840 $	110 840 $	23%
Reboisement (73 703 plts reboisés et transportés)	37	1 217 $		44 941 $	46 157 $	10%
Entretien de plantation	136			273 061 $	273 061 $	56%
Traitements commerciaux						
*Martelage**					55 378 $	11%
Feuillus (1 ha)		115 $				
Résineux (10 ha)		2 283 $				
Coupes commerciales	31			44 777 $		
Aide technique à la mobilisation des bois	26	8 202 $				
Total des investissements en travaux	322	10 600 $	- $	473 618 $	485 435 $	100%
Frais de gestion et vérification opérationnelle					23 642 $	5%
Total					509 077 $	

* Les superficies martelées sont incluses dans les superficies de coupes commerciales

Le bilan 2021-2025 du financement de la Mesure spéciale—Subvention 2021

Mesure spéciale - Subvention 2021

Suivi des investissements sur 4 ans

Année	Portion	Montant
2021-2022	23%	571 438 $
2022-2023	34%	837 253 $
2023-2024	22%	555 427 $
2024-2025	21%	509 077 $
Total investissements		**2 473 195 $**
Revenus MRNF perçu en 2021		2 400 000 $
Revenus d'intérêts		71 775 $
Total revenus		**2 471 775 $**
Excédent en investissements sur les revenus (insuffisance de fonds)		(1 420) $

- Le Programme Deux milliards d'arbres, volet Démarrage hâtif 2021 (2 GA-2021)

En 2024-2025, ce programme est disponible pour financer l'entretien de deux plantations en friche réalisées en 2021. Aucune plantation ne nécessite un dégagement en 2024-2025.

Les volumes récoltés dans le cadre des programmes

Le volume moyen généré par les traitements commerciaux financés par les programmes (PAMVFP et Subv-2021) est de 90 m^3/ha pour un volume total récolté de 84 875 m^3 sur 944 hectares.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (Régulier et SUBV-2021)

Volume récolté selon le traitement 2024-2025

Traitements commerciaux		Quantité (ha)	Volume récolté Total (m^3)	Volume récolté Moyen (m^3/ha)
Peuplements résineux	Coupe progressive - Résineux	64	4 816	76
	Coupe progressive - Autres résineux	23	1 908	82
	Coupe de jardinage - Autres résineux	1	94	67
	Éclaircie commerciale - Autres résineux	3	138	51
	1re Éclaircie - Plantation - DHP 9 à 15 cm	71	4 269	60
	1re Éclaircie - Peupl. naturel - DHP 9 à 15 cm	5	338	67
	1re Éclaircie - Plantation - DHP 15,1 à 19 cm	37	3 294	88
	1re Éclaircie - Peupl. naturel - DHP 15,1 à 19 cm	5	465	91
	1re Éclaircie - Plantation - Pins blancs et rouges	7	477	71
	2e Éclaircie - Plantation - Résineux	99	7 732	78
	2e Éclaircie - Plantation - Pins blancs et rouges	9	983	108
	Sous-total Résineux	324	24 514	76
Peuplements feuillus	Coupe progressive - Feuillus d'ombre	26	1 967	74
	Coupe de jardinage - Feuillus d'ombre	88	5 467	62
	Éclaircie commerciale - Feuillus d'ombre	1	15	29
	Sous-total Feuillus	115	7 449	65
Coupe de récupération	Partielle	41	2 816	69
	Totale	200	19 947	100
Aide technique à la mobilisation des bois		264	30 150	114
	Total	**944**	**84 875**	**90**
Coût moyen par hectare traité ($/ha)		1 005 $		
Coût moyen par mètre cube récolté ($/$m^3$)		11 $		

Pour la troisième année de suite, la récolte se réalise avec des équipement mécanisés pour plus de 90 % des superficies récoltées.

Méthode de récolte	2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025	
	Quantité (ha)	%	Quantité (ha)	%	Quantité (ha)	%	Quantité (ha)	%	Quantité (ha)	%
Mécanisée	545	94%	364	78%	471	96%	379	91%	889	94%
Manuelle / Conventionnelle	34	6%	101	22%	19	4%	38	9%	54	6%
Total des superficies (ha)	579		465		490		417		944	

L'aide regroupée et l'aide individuelle

L'aide regroupée est disponible pour le financement des travaux réalisés sur des propriétés couvertes par une convention d'aménagement signée avec un des deux groupements forestiers accrédités par l'Agence. Les dix (10) autres conseillers forestiers offrent une aide individuelle à leurs clients.

TOUS programmes (régulier et SUBV-2021)

Répartition des investissements par type d'aide 2024-2025

Catégorie de travaux	Aide individuelle		Aide regroupée		**Aide totale**	
	Montant	Quantité (ha)	Montant	Quantité (ha)	**Montant**	**Quantité (ha)**
Préparation de terrain (ha)	234 662 $	299	166 796 $	143	**401 458 $**	**443**
Reboisement (ha)	105 825 $	90	172 589 $	130	**278 414 $**	**220**
Entretien de plantation (ha)	697 139 $	335	808 208 $	396	**1 505 347 $**	**731**
Traitements non commerciaux (ha)	135 799 $	73	38 307 $	20	**174 106 $**	**93**
Traitements commerciaux (ha)	539 376 $	592	408 724 $	352	**948 100 $**	**944**
Total des investissements	1 712 800 $	1 390	1 594 625 $	1041	**3 307 425 $**	**2 430**
% des investissements	52%		48%			
% des superficies traitées		57%		43%		
Investissement moyen par hectare traité	1 233 $		1 532 $			
Nombre de producteurs desservis	97		51		**148**	
Investissements moyen par producteur	17 658 $		31 267 $		**22 347 $**	

Les investissements par producteur forestier

- La clientèle, les producteurs forestiers reconnus

Sur le territoire de l'Agence, à la fin de la saison 2024-2025, 1 089 propriétaires de boisés détiennent un certificat de producteur forestier: 1 078 petits et 11 grands propriétaires (>800 ha d'un seul tenant). Ils détiennent 356 230 hectares à vocation forestière (4 808 lots dont 2 232 sous convention d'aménagement avec un organisme de gestion en commun).

Certificats de producteurs forestiers

Territoire de la Mauricie

au 1er avril	Producteurs forestiers reconnus	Superficies forestière enregistrées (ha)
2014	1 472	352 000
2015	1 386	343 670
2016	1 327	359 069
2017	1 210	347 466
2018	1 165	349 669
2019	1 085	354 297
2020	1 050	354 661
2021	995	350 793
2022	986	350 489
2023	1 013	349 297
2024	1 060	353 006
2025	1 089	356 230

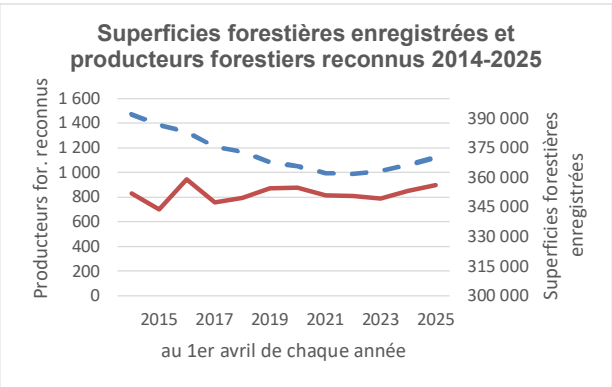

- Les producteurs forestiers desservis et la moyenne des investissements

En 2024-2025, 148 propriétaires ont accès aux programmes (Régulier / 135 et SUBV-2021 / 27). Un producteur forestier peut recevoir du financement de plus d'un programme et de plus d'un agent de livraison. L'aide financière moyenne par producteur est de 22 347 $. Les petits propriétaires (141) bénéficient d'une aide financière moyenne de 12 281 $ alors que 7 grands producteurs forestiers reçoivent une aide financière moyenne de 225 112 $.

TOUS programmes

Répartition de l'aide financière selon la clientèle en 2024-2025

Clientèle	Producteurs desservis	%	Dollars investis	%	Investissements moyen par producteur
Petits producteurs forestiers	141	95%	1 731 640 $	52%	12 281 $
Grands producteurs forestiers (> 800 ha d'un seul tenant)	7	5%	1 575 785 $	48%	225 112 $
Total	148		3 307 425 $		22 347 $

TOUS programmes

Répartition de l'aide financière par catégorie en 2024-2025

Catégorie d'aide octroyée	Producteurs desservis	Investissements de la catégorie	Investissements moyens par producteur
< 1 000 $	14	8 564 $	612 $
1 000 à 4 999 $	41	106 314 $	2 593 $
5 000 à 9 999 $	35	261 437 $	7 470 $
10 000 à 19 999 $	26	361 106 $	13 889 $
20 000 à 29 999 $	13	307 260 $	23 635 $
30 000 à 99 999 $	13	602 427 $	46 341 $
> 100 000 $	6	1 660 317 $	276 720 $
Total	148	3 307 425 $	

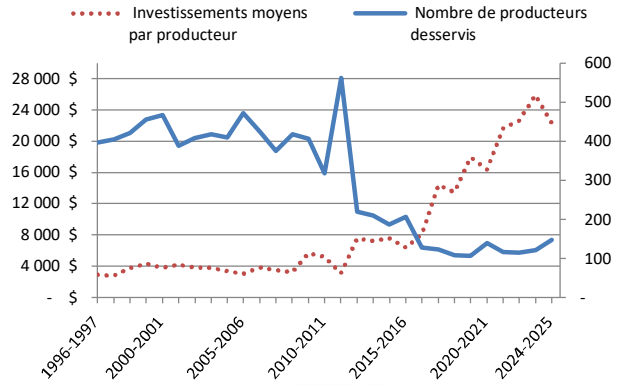

TOUS programmes

Aide financière par producteur forestier 1996-2025

Année financière	Dollars investis	Nombre de producteurs desservis	Investissements moyens par producteur
1996-1997	1 143 102 $	397	2 879 $
1997-1998	1 123 544 $	404	2 781 $
1998-1999	1 579 178 $	420	3 760 $
1999-2000	1 965 006 $	456	4 309 $
2000-2001	1 764 857 $	466	3 787 $
2001-2002	1 630 300 $	388	4 202 $
2002-2003	1 558 804 $	408	3 821 $
2003-2004	1 580 187 $	417	3 789 $
2004-2005	1 377 738 $	410	3 360 $
2005-2006	1 421 559 $	472	3 012 $
2006-2007	1 621 449 $	424	3 824 $
2007-2008	1 305 732 $	375	3 482 $
2008-2009	1 356 560 $	418	3 245 $
2009-2010	2 293 387 $	406	5 649 $
2010-2011	1 651 747 $	318	5 194 $
2011-2012*	**1 738 221 $**	**562**	**3 093 $**
2012-2013	1 651 280 $	219	7 540 $
2013-2014	1 512 967 $	210	7 205 $
2014-2015	1 410 223 $	186	7 582 $
2015-2016	1 311 793 $	206	6 368 $
2016-2017	1 037 810 $	128	8 108 $
2017-2018	1 757 591 $	122	14 406 $
2018-2019	1 466 605 $	109	13 455 $
2019-2020	1 920 362 $	107	17 947 $
2020-2021	2 275 656 $	139	16 372 $
2021-2022	2 515 108 $	116	21 682 $
2022-2023	2 603 766 $	115	22 641 $
2023-2024	3 133 175 $	121	25 894 $
2024-2025	3 307 425 $	148	22 347 $
Total 1996-2025	51 015 133 $		
Moyenne	1 759 143 $	299	5 886 $

* Dernière année de financement des PAF par le programme

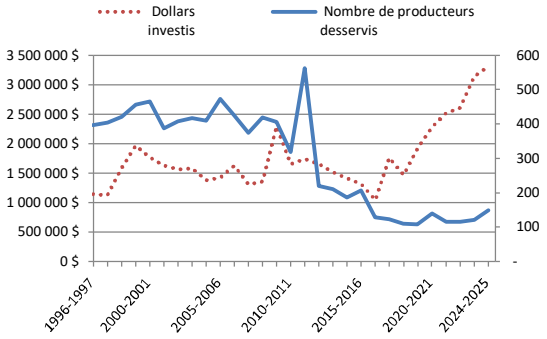

Les investissements 2024-2025 par territoire

TOUS programmes

Investissements par territoire et clientèle desservie en 2024-2025

Territoire	Producteurs enregistrés	Producteurs desservis*	Portion des producteurs desservis	Dollars investis	Investissements moyens par producteur
Agglomération de La Tuque	59	11	19%	1 097 191 $	99 745 $
MRC des Chenaux	334	54	16%	586 605 $	10 863 $
MRC Maskinongé	283	19	7%	180 828 $	9 517 $
MRC Mékinac	304	56	18%	1 305 233 $	23 308 $
Ville de Shawinigan	80	4	5%	34 576 $	8 644 $
Ville de Trois-Rivières	81	13	16%	102 993 $	7 923 $
Total *	1 141	157		3 307 425 $	
Territoire de l'AMFM	1 089	148	14%	3 307 425 $	22 347 $

* Certains producteurs ont des propriétés dans plus d'une MRC ou Ville

TOUS programmes

Superficies (hectares) par catégories de travaux par territoire en 2024-2025

Territoire / Catégorie de travaux	Agglomération	MRC			Villes		Superficies
	La Tuque	Les Chenaux	Maskinongé	Mékinac	Shawinigan	Trois-Rivières	traitées (ha)
Préparation de terrain	312	44		72		15	443
Reboisement	72	43		88		18	220
Entretien de plantation	281	110	10	294	16	20	731
Traitements non commerciaux	33	14	2	43			93
Traitements commerciaux	200	227	143	345	2	28	944
Total (ha)	897	439	154	842	18	81	2 430
Investissements par territoire	1 097 191 $	586 605 $	180 828 $	1 305 233 $	34 576 $	102 993 $	3 307 425 $

TOUS programmes

Investissements par catégories de travaux par territoire en 2024-2025

Territoire / Catégorie de travaux	Agglomération	MRC			Villes		Dollars
	La Tuque	Les Chenaux	Maskinongé	Mékinac	Shawinigan	Trois-Rivières	Investis
Préparation de terrain	231 867 $	55 094 $		94 434 $		20 064 $	401 458 $
Reboisement	87 233 $	57 374 $		111 598 $		22 209 $	278 414 $
Entretien de plantation	579 988 $	230 177 $	18 936 $	603 445 $	31 805 $	40 995 $	1 505 347 $
Traitements non commerciaux	65 739 $	27 374 $	3 430 $	77 563 $			174 106 $
Traitements commerciaux	132 364 $	216 586 $	158 462 $	418 192 $	2 770 $	19 726 $	948 100 $
Total	1 097 191 $	586 605 $	180 828 $	1 305 233 $	34 576 $	102 993 $	3 307 425 $
Producteurs desservis	11	54	19	56	4	13	148

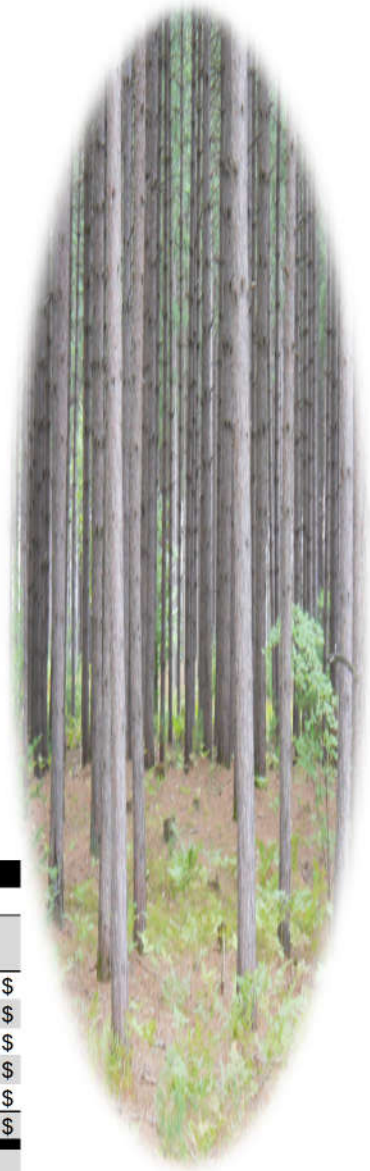

La vérification opérationnelle des travaux

La vérification opérationnelle (VO) consiste à évaluer les traitements sylvicoles selon des méthodes établies pour en assurer la conformité avec les références techniques et administratives décrites dans les documents de livraison des programmes. Cette vérification porte sur la validité des informations inscrites sur les formulaires de prescriptions et de rapports d'exécution, sur les données saisies ou intégrées au Système d'informations géoforestières et de gestion des agences (SIGGA) et sur la conformité sur le terrain de la qualité et de la quantité des travaux prescrits ou exécutés.

Les plans de sondage

En 2024, le plan de sondage débute au 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Cette année, les travaux vérifiés sont financés par le programme régulier et la Subvention 2021.

La vérification opérationnelle des travaux prescrits

404 projets font partie du plan de sondage des travaux prescrits.18 (4 %) projets sont vérifiés avant traitement.

En prescription, il n'y a pas de distinction de programme puisqu'un traitement prescrit peut faire l'objet d'un rapport d'exécution dans un ou plusieurs programmes.

La vérification opérationnelle des travaux exécutés

361 formulaires de rapports d'exécution composent le plan de sondage (Régulier—299, SUBV2021—62).

La vérification se fait sur 48 (13 %) rapports d'exécution (Régulier—38 et SUBV-2021—10).

TOUS programmes

Bilan de la vérification opérationnelle 2024-2025 (compilation des résultats par formulaire et par section)

Formulaire	Projets vérifiés	Administratif formulaire	Technique formulaire	Technique terrain	Qualité	Quantité	Note de VO AMFM[1]
Prescription	18	97,8%	100,0%	98,9%			99,1%
Rapport d'exécution	48	99,6%	100,0%	99,6%	95,8%	100,0%	99,2%

[1] Moyennes des notes cumulatives obtenues pour la vérification des rapports (compilation des résultats pour chaque section du formulaire).

Les résultats

La conformité des travaux prescrits

En prescriptions, 15 projets sur les 18 vérifiés sont conformes, la note de VO AMFM est de 99,1 %.

TOUS programmes

Bilan de la vérification opérationnelle 2024-2025 (janvier à décembre 2024) par catégories de travaux prescrits

Catégories de travaux prescrits	Projets prescrits	Prescriptions/Projets vérifiés	Pourcentage vérifié	Note de VO AMFM[1]
Préparation de terrain	38			
Mise en terre des plants	68			
Entretien de plantation	103	18	17%	99,1%
Traitements non commerciaux	19			
Traitements commerciaux	176			
Total	404	18	4%	99,1%

[1] Moyennes des notes cumulatives obtenues pour les rapports de VO (compilation des 3 sections du formulaire).

La conformité des travaux exécutés

En rapport d'exécution, les 48 traitements vérifiés ont une conformité MRNF de 95,8 % : 2 traitements d'entretien de plantation ont une qualité d'exécution inférieure à 90 %.

Pour que l'exécution d'un traitement soit conforme, selon les exigences du Ministère, la qualité des travaux sylvicoles exécutés sur le terrain doit respecter minimalement 85 % pour le reboisement, 90 % pour les préparations de terrain et dégagements de la régénération et 100 % pour les travaux précommerciaux et commerciaux.

La « Note de VO AMFM » est la compilation des fautes administratives (matricule, lot non touché par les travaux, signataire, précision du shéma) et des fautes techniques (données obligatoires manquantes, écarts de coefficient de distribution). La note VO AMFM pour les 48 rapports d'exécution vérifiés est de 99,2 %.

En 2024, une pénalité est appliquée à un projet d'entretien pour des données manquantes sur le formulaire. Trois projets ont fait l'objet d'une coupure pour un total de 1 801 $.

TOUS programmes

Bilan de la vérification opérationnelle 2024-2025 (janvier à décembre 2024) par catégories de travaux exécutés

Programme	Catégories de travaux exécutés	Projets facturés	Projets vérifiés	Pourcentage vérifié	Note de VO AMFM[1]	Conformité MRNF[2]
Régulier	Préparation de terrain	20				
	Mise en terre des plants	59	12	20%	99,3%	100,0%
	Entretien de plantation	85	11	13%	98,6%	90,9%
	Traitements non commerciaux	13	3	23%	100,0%	100,0%
	Traitements commerciaux	122	12	10%	99,9%	100,0%
	Sous-total Régulier	299	38	13%	99,3%	97,4%
SUBV-2021	Préparation de terrain	15		0%		
	Mise en terre des plants	12	2	17%	100,0%	100,0%
	Entretien de plantation	20	4	20%	96,3%	75,0%
	Traitements commerciaux	15	4	27%	100,0%	100,0%
	Sous-total SUBV-2021	62	10	16%	98,5%	90,0%
	Total	361	48	13%	99,2%	95,8%

[1] Moyennes des notes cumulatives obtenues pour la vérification des rapports (compilation des 5 sections du formulaire).

[2] Pourcentage des traitements vérifiés dont la qualité d'exécution est égale ou supérieure à la qualité exigée.

La performance des agents livreurs

La performance des agents livreurs est évaluée sur la base de critères établis par le MRNF et l'Agence: 90 % de la note découle des résultats de la vérification des travaux et 10 % sur la transmission de données à l'Agence.

Les agents livreurs qui n'ont réalisé aucun traitement sylvicole ou qui n'ont fait l'objet d'aucune vérification dans l'année reçoivent la note moyenne du groupe pour la portion qui concerne les projets vérifiés sur le terrain (avant ou après exécution).

Les résultats de la performance sont utilisés pour l'attribution des budgets pour la saison suivante.

Les résultats compilés pour chacun des critères de performance sont présentés en annexe.

La participation de l'Agence aux comités

Tout au long de l'année, le personnel de l'Agence participe à différents comités/groupes de travail régionaux ou provinciaux. La plupart des rencontres sont tenues par visioconférence.

La représentation régionale

- Conseil régional de l'environnement Mauricie / Connectivité écologique et plan d'action—PAF bonifiés, Février et Mars 2025;
- Table de Concertation en Agroenvironnement de la Mauricie (TCRAM), Janvier 2025;
- Bassin-versant Saint-Maurice (BVSM) / Table de concertation, Mars 2025;
- Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA) / Table de concertation, Mars 2025.

Les rencontres provinciales et autres dossiers d'agences

- Table Agences / MRNF, Juin 2024, Janvier et Février2025;
- Modernisation du SIGGA (SIGGA 3.0) / Visioconférences avec le consultant et rencontres du comité informatique des agences;
- Registre des producteurs forestiers (FPR) / Tests sur les améliorations apportées au système;
- Tordeuse des bourgeons de l'épinette en forêt privée, Avril, Mai et Juin 2024;
- Mise à jour du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) et Calcul de possibilité forestière, Août, Septembre , Novembre et Décembre 2024, Janvier 2025;
- Direction des inventaires forestiers (DIF) / Résultats de compilation du 5^{e} inventaire écoforestier du Québec méridional (IEQM), Octobre et Novembre 2024;
- MRNF / Amélioration de l'environnement d'affaires des producteurs forestiers—PMO 2023-2025:
  - Simplification de la grille de taux—Consultation du MRNF;
  - Optimisation de la gestion des agences—Travaux du comité Agences-MRNF;
  - Simplification du processus d'enregistrement des producteurs forestiers, Février 2025;
- Représentation des agences aux trois chantiers de la forêt privée, Mars 2025.

Les activités de formation et les colloques

Le personnel de l'Agence participe à des activités portant sur différents sujets en lien avec les dossiers dans lesquels l'Agence est impliquée.

- Formation de secourisme en milieu de travail, Avril 2024;
- OIFQ / Café conférence forestier, Octobre et Décembre 2024;
- Colloques du SCF-CFL: Janvier2025;
- MRNF / Rendez-vous de la connaissance en aménagement forestier durable: / Conférences sur les changements climatiques, Avril 2024 et Février 2025.

Le transfert de connaissances

Des formations et des visites-conseils sont offertes aux propriétaires de lots boisés de la région.

Du 1er avril 2024 au 31 mars 2025, le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie organise 12 formations à laquelle 59 propriétaires de la Mauricie participent.

Avec l'objectif de faire valoir les avantages de l'aménagement forestier à un plus grand nombre de propriétaires, l'Agence finance des visites chez les propriétaires. Sept (7) conseillers forestiers rencontrent 44 propriétaires dans le cadre de visites-conseils visant le recrutement ou la réactivation de dossier de producteurs forestiers non reconnus depuis plus de trois (3) ans ou inactifs depuis plus de 5 ans.

En 2024-2025, les formations et 13 visites conseils ont été financées par le budget supplémentaire accordé pour la l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action sur la mobilisation des propriétaires à la récolte de bois.

Formations organisées par le SPBM en 2024-2025

Participation des propriétaires de la Mauricie

Titre des la formation	Nombre de formations	Nombre de participants de la Mauricie
Abattage contrôlé Niveau 1 (16 heures)	6	18
Aménagement d'une érablière (8 heures)	2	7
Fiscalité forestière (8 heures)	2	12
Initiation à la cueillette des comestibles forestiers (8 heures)	1	8
Initiation à la cueillette des champignons forestiers (8 heures)	1	14
Total	12	59

Transfert de connaissances

Statistiques sur les visites-conseils de recrutement financées par l'Agence

Année	Superficie forestière visitée			Nombre de visites	Producteurs reconnus suite à la visite	
	4 à 9,9 ha	10 à 29,9 ha	> 30 ha		Nombre	%
2017-2018	1	1	4	6	5	83%
2018-2019	3	6	9	18	13	72%
2019-2020	4	14	8	26	22	85%
2020-2021	7	21	6	34	24	71%
2021-2022	2	9	9	20	17	85%
2022-2023	8	5	11	24	22	92%
2023-2024	6	19	14	39	37	95%
2024-2025	13	19	12	44	38	86%
Total rencontrés	44	94	73	211	178	84%

Les plans d'action

Dans le cadre de l'Entente de délégation de gestion 2022-2025 signée avec le MRNF, l'Agence adopte, en début de chaque saison, un plan d'action qui définit des cibles (en superficies et investissements) à atteindre selon les catégories de traitements définies par le Ministre.

Pour la Mesure spéciale - Subvention 2021, une « Convention pour l'octroi d'une subvention » est signée en 2021 pour la durée de l'entente 2021-2025. La convention inclut un plan d'action pour chacune des quatre (4) années prévues. Le plan est révisé annuellement selon les superficies traitées l'année précédente et les budgets disponibles pour l'année suivante.

Les résultats sont présentés en annexe.

La démarche régionale de mobilisation des propriétaires à la récolte de bois

En 2021-2022, afin de contribuer aux stratégies régionales de production de bois, le ministre a octroyé à l'Agence un montant de 15 000 $ pour la mise en œuvre du Plan d'action sur la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois 2022-2025.

Le MRNF visait la mise en marché de 7,8 Mm^3 en 2024 sur des superficies forestières enregistrées de 3,4 M d'hectares. C'est finalement 6,4 Mm^3 qui ont été mis en marché au Québec en 2024.

Dans son plan d'action, l'Agence a fixé une cible régionale de volumes livrés aux usines de 410 000 m^3, cible qui n'a pas été atteinte par la région avec les 280 300 m^3 mis en marché par les SPB en 2024.

Les superficies forestières enregistrées sont demeurées sensiblement les même de 2018 à 2024 avec 356 593 hectares en 2024.

Avec ce budget supplémentaire, l'Agence a financé l'élaboration de la Démarche, des cours de formation aux propriétaires ainsi que des visites-conseils de recrutement.

Démarche régionale de mobilisation à la production de bois

Cibles provinciales et régionales

	Cibles		Résultats
	Volumes de bois livrés aux usines (m^3)		
	2018	2024	2024
Provinciales	6 400 000	7 800 000	6 416 600
Mauricie	333 523	410 000	280 300
	Superficies forestières enregistrées (ha)		
	2018	2024	2024
Provinciales	2 800 000	3 400 000	2 767 665
Mauricie	360 601	n.d.	356 593

Démarche régionale de mobilisation des propriétaires à la production de bois

Bilan des activités fiancées

Année	Activités	nb	unités	total
2022-2023	Élaborer la Démarche	30	Heures	1 560 $
2024-2025	Cours de formation des propriétaires	12	Formations	8 054 $
2024-2025	Visites-conseils de recrutement	13	Visites	5 697 $
	TOTAL			**15 310 $**

Le plan de protection et de mise en valeur (PPMV)

Le dernier exercice de révision du PPMV a été complété en 2017.

Le suivi du plan d'action au PPMV 2017

En 2024-2025, nous poursuivons le suivi des indicateurs et cibles fixés pour quelques-unes des actions définies au plan d'action (Tome 3). Ces indicateurs permettent d'évaluer l'atteinte des cibles ou du moins, d'en faire le suivi. Considérant les ressources disponibles, l'Agence fait une évaluation quinquennale de quelques indicateurs. Un suivi détaillé est en annexe.

L'Agence continue la mise à jour de la banque d'informations sur les travaux financés. Les données GPS localisant les superficies faisant l'objet d'une aide financière et les suivis des plantations (2 et 5 ans) sont des éléments qui favorisent la sécurisation des investissements consentis sur le territoire.

La mise à jour de son PPMV

En 2024-2025, l'Agence débute l'exercice de mise à jour du PPMV, tel que le prévoit l'article 154 de la LADTF : *L'Agence procède à la révision de son PPMV à la demande du ministre ou de sa propre initiative*. Cette révision se fait généralement en suivant le cycle de disponibilité de nouvelles données d'inventaire pour son territoire.

L'Agence Mauricie s'est jointe aux agences des Bois-Francs, de l'Outaouais et de Québec-03 pour réaliser cette mise à jour. En travaillant ensembles, les 4 agences visent à favoriser la mise en commun de leurs ressources et le partage de connaissances. Les exigences de contenu étant les mêmes pour toutes les agences, cette approche collaborative devrait permettre de réaliser des économies d'échelle en termes de temps et de ressources financières. L'Agence forestière des Bois-Francs (AFBF) pilote le projet par l'entremise d'un ingénieur forestier, M. Grégori Chassé. Les frais, répartis équitablement entre les agences, visent uniquement à couvrir les dépenses réelles assumées par l'AFBF.

Le calcul de possibilité forestière

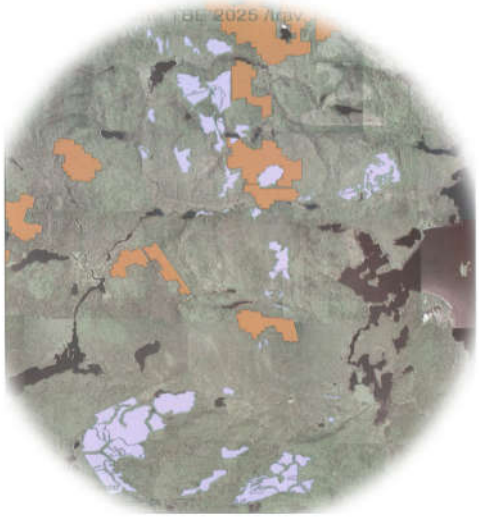

Les données du 5e programme d'inventaire écoforestier du MRNF sont rendues disponibles à l'été 2024 pour le territoire de l'Agence.

Un mandat est confié à la Fédération des propriétaires forestiers du Québec (FPFQ) et la firme WSP pour réaliser le calcul de la possibilité forestière. Un banc d'essai sur les territoires des agences Appalaches et Chaudière a permis de valider une méthodologie simplifiée adaptée au contexte de la forêt privée.

Le MRNF finance la réalisation du calcul des territoires d'agences qui utilisent cette méthode par l'octroi d'un budget supplémentaire de 23 500 $.

Le Plan de protection et de mise en valeur (suite)

La Stratégie nationale, le Plan de soutien, le Plan d'action et le Plan de mise en oeuvre

Dans la foulée de la « Stratégie nationale de production de bois (2020) » et du « Plan de soutien des partenaires au développement de la forêt privée 2020-2024, le « Plan d'action sur la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois 2022-2025 » est produit pour orienter les actions des partenaires de la forêt privée vers une plus grande contribution du bois de forêt privée dans l'approvisionnement de l'industrie forestière. L'Amélioration de l'environnement d'affaires des producteurs forestiers est au cœur du « Plan de mise en œuvre 2023-2025 » dans lequel les actions visent « la modernisation, l'innovation, la simplification, l'uniformisation et l'optimisation » des différentes composantes de l'environnement dans lequel interviennent les propriétaires forestiers.

Afin de favoriser cette mobilisation des propriétaires à produire du bois, le MRNF déploie des budgets supplémentaires qui sont octroyés aux agences. Un montant de 147 M$ sur 5 ans débutant en 2024-2025 est annoncé. Les volumes de bois moyen mis en marché dans les 3 dernières années par territoire d'agence ainsi que la superficie forestière productive sur le territoire de l'Agence sont les critères utilisés par le MRNF pour la répartition de ces budgets supplémentaires.

La programmation quinquennale du PPMV 2017

Le PPMV mis à jour en 2017 suggère une programmation de travaux sylvicoles pour la période 2016-2021. Des cibles de superficies à aménager sont fixées pour chaque groupe de travaux. Ces cibles sont établies en fonction de l'historique de travaux ainsi que des ressources financières disponibles et connues en 2016. Dans cette programmation, les cibles se stabilisent à partir de la 3^{e} année. Le scénario 2018-2019 est maintenu pour les années subséquentes à la 5^{e} année (2021).

Les résultats sont représentés par l'écart entre les quantités réalisées et les quantités visées.

Les travaux financés 2016-2025 par les programmes de l'Agence *versus* la programmation quinquennale du plan d'action du PPMV

Groupe de travaux	Quantités annuelles réalisées (ha)									Après 9 ans (ha)			Objectifs annuels du PPMV (ha)		
	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022	2022 2023	2023 2024	2024 2025	**Total réalisé**	**Total visé**	**Écarts sur 9 ans**	2016 2017	2017 2018	2018 à 2025
Remise en production															
Préparation de terrain	101	157	140	354	223	293	199	533	443	**2 443**	**1 691**	**752**	101	260	190
Plantation et regarni	178	112	193	192	271	331	304	234	220	**2 035**	**1 848**	**187**	178	200	210
Entretien de plantation	209	436	393	384	486	436	591	834	731	**4 500**	**2 699**	**1 801**	209	355	305
Éducation des peuplements															
Traitements non-commerciaux	334	301	154	252	173	245	124	103	93	**1 780**	**2 699**	**(919)**	334	370	285
Traitements commerciaux	271	315	175	206	287	263	230	232	680	**2 659**	**3 301**	**(642)**	271	1 000	290
Aide techn. Mob. des bois (ATMB)[1]		334	262	333	292	201	260	185	264	**2 132**		**2 132**			
Total	1 093	1 655	1 318	1 721	1 732	1 769	1 708	2 120	2 430	**15 548**	**12 238**	**3 310**	1 093	2 185	1 280

[1] ATMB finance un partie de la technique requise pour la réalisation de traitements commerciaux

Annuellement, les conseillers forestiers sont invités à respecter la programmation régionale de travaux, mais le propriétaire est seul à décider s'il adhère au programme pour l'aménagement de son boisé.

La programmation finale est influencée par les taux de la grille provinciale octroyés dans le cadre des programmes, la disponibilité de la main-d'œuvre et la machinerie, la réglementation, la fluctuation des prix du bois et la température, plus particulièrement la rigueur de l'hiver. Ces éléments influencent le travail des conseillers forestiers, agents livreurs des programmes qui doivent s'adapter aux différentes situations.

Le bureau d'enregistrement

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Québec
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes
500, avenue Broadway
Shawinigan QC G9N 1M3

Depuis 2000, l'Agence est mandataire du MRNF pour la gestion du bureau d'enregistrement (BE) de la Mauricie.

Le financement des opérations du BE est partiellement assuré par des droits prescrits par le Ministre. Ces frais d'enregistrement sont assumés par le propriétaire qui enregistre ses superficies à son certificat de producteur forestier. Les frais d'enregistrement sont définis par règlement et sont indexés annuellement par le MRNF. Ils passent de 13,30 $ à 13,70 $ et de 26,50 $ à 27,25 $ en janvier 2025.

Au total, 142 demandes avec droits, incluant des mises à jour de dossiers, des enregistrements de nouvelles superficies et des renouvellements de certificats ou de plans d'aménagement forestier, sont traitées pour 126 producteurs forestiers impliqués. Avec la modernisation du système FPR en 2020, le MRNF a procédé à l'harmonisation de la date d'échéance du certificat avec la date d'échéance du plan d'aménagement forestier qui est de 10 ans, ce qui a entrainé une diminution significative des avis d'échéance et de renouvellement de certificat à émettre par le BE.

Les coûts d'opérations du BE sont attribuables aux salaires (temps du personnel régulier affecté à l'enregistrement) ainsi qu'à l'imputation d'une partie du loyer et des frais de fonctionnement de l'Agence.

Le BE de la Mauricie débute en mars 2024 un mandat de support au MRNF dans le cadre de l'amélioration du Registre des producteurs forestiers (FPR).

Statistiques sur les dossiers/demandes traitées par le BE en 2024-2025

Demandes avec droit	Dossiers traitées
Mise à jour, ajout au dossier	20
Ouverture de dossier	26
Renouvellement du Certificat	34
Renouvellement du Certificat et du PAF	35
Renouvellement du PAF	27
Dossiers traités	142
Producteurs impliqués	126

Demandes sans droit	Demandes traitées
Avis émis (mise à jour, renouvellement, dossier incomplet)	150
Fermeture de dossier, modification, retour du courrier	1
Information, renvoi du dossier au producteur	2
Demandes traitées	153

Revenus et dépenses pour la gestion du Bureau d'enregistrement de la Mauricie en 2024-2025

Revenus		Dépenses		
BE Mauricie		BE Mauricie		
Droits prescrits payés par les propriétaires	3 893 $	Salaires et bénéfices marginaux	5 469 $	
		Frais de poste, papeterie, photocopies, téléphone et télécopies	928 $	10 433 $
		Loyer *	4 036 $	
MRNF - Mandat Registre des producteurs forestiers (FPR)		MRNF - Mandat Registre des producteurs forestiers (FPR)		
- Tester les améliorations	1 393 $	- Salaires et bénéfices marginaux		1 393 $
Total	5 286 $			11 826 $

* Représente 25 % du loyer annuel de l'Agence.

LES PERSPECTIVES 2025-2026

La signature d'une nouvelle entente de délégation de gestion est confirmée pour les trois prochaines années (2025-2028). Cette année, l'enveloppe supplémentaire est annoncée pour 1,8 M$. S'ajoute un budget pour les plans bonifiés et le nouveau programme Deux milliards d'arbres. C'est une bonne nouvelle qui permet de maintenir le niveau des budgets attribués aux conseillers et les investissements régionaux en travaux!

Voici quelques dossiers qui attireront notre attention pour 2025-2026:

* Le suivi des actions prévues au **Plan de mise en œuvre 2023-2025** qui vise l'amélioration de l'environnement d'affaires des producteurs forestiers. Certains éléments devraient connaître un dénouement en 2025-2026 :
  - La simplification du processus d'enregistrement des producteurs forestiers (orientation 2) qui prévoit de:
    ↳ Modifier les directives administratives pour l'enregistrement : nouvelle plate-forme pour remplacer le FPR.
    ↳ Modifier la LADTF pour reconnaitre le producteur forestier à la signature du PAF par l'ingénieur forestier.
  - Le dépôt du Rapport final au MRNF par le comité chargé d'analyser les processus administratifs et la reddition de compte des agences (orientation 3) afin de cibler les possibilités d'amélioration dans la gestion des agences par l'uniformisation et l'optimisation des procédures.
  - Les résultats de la consultation sur la simplification des grilles de taux du PAMVFP et du RRTF visant à réduire le nombre de traitements par la fusion d'activités en leur attribuant un taux moyen.
* Les 3 Chantiers stratégiques pour dynamiser la contribution de la forêt privée à la filière forestière lancés en avril 2025 par la ministre pour dynamiser la contribution de la forêt privée. À terme, ces chantiers permettront au MRNF d'élaborer un nouveau plan d'action 2025-2028. Ces chantiers traitent de l'**Organisation de la forêt privée** (rôle des agences, administration et livraison du PAMVFP), de la **Mobilisation des bois** (contribution à l'approvisionnement de l'industrie, règlementation, recrutement de producteurs) et de l'**Engagement des propriétaires forestiers** (choix d'un conseiller forestier, transfert de connaissances).
* Les nouveaux programmes qui s'ajoutent par des budgets supplémentaires annoncés par le MRNF:
  - **Deux milliards d'arbres (2GA):** Il découle de l'entente avec le gouvernement fédéral et finance la remise en production de friches, de sites improductifs et de superficies récoltées dans un contexte épidémique.
  - **Plans bonifiés:** Le programme a été confirmé trop tard en 2024-2025, il débutera en 2025-2026. Il vise la production de plans d'aménagement forestier bonifiés, incluant la description des éléments d'intérêt écologique présents sur la propriété et les mesures de mitigation des traitements sylvicoles.
* La **mise à jour du PPMV:** Le partenariat avec les 3 autres agences se poursuit.
* La progression de l'épidémie de **tordeuse des bourgeons de l'épinette :** l'épidémie nous arrive par le nord. Les grands propriétaires sont actuellement les plus touchés. Des arrosages sont prévus par la SOPFIM à l'été 2025.

Finalement, en 2025-2026, les budgets sont encore au rendez-vous. Le recrutement de propriétaires devra être mis de l'avant en espérant que les marchés pour les bois récoltés ne seront pas trop affectés par les actions de nos voisins du sud. Bonne saison à tous !

Josée Bussières, ing.f., M.Sc., Directrice générale

LES ANNEXES

Liste des acronymes

2 GA-2021	Programme Deux milliards d'arbres, Volet Démarrage hâtif 2021
2 GA	Programme Deux milliards d'arbres Volet régulier 2025-2031
AFVSM	Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice
BE	Bureau d'enregistrement
BMMB	Bureau de mise en marché des bois
BVSM	Bassin versant Saint-Maurice
CDPNQ	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
CLE	Chaire de leadership en enseignement en gestion durable des forêts privées de -Université Laval
CNC	Conservation Nature Canada
CPA	Coupe progressive d'abris (traitement en peuplement feuillu dégradé)
CPF	Calcul de possibilité forestière
DDM	DelDegan Massé et Associés
DIF	Direction des inventaires forestiers du MRNF
FPFQ	Fédération des producteurs forestiers du Québec
FPR	Registre des producteurs forestiers
FTP	File Transfer Protocol (protocole de transfert de fichier)
GFQ	Groupements forestiers Québec
GPS	Système de positionnement global
HA	Hectare
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
M^3	Mètre cube solide
MRC	Municipalité régionale de comté
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et Parcs
MRNF	Ministère des ressources naturelles et des Forêts
OGC	Organisme de gestion en commun
OIFQ	Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
PAF	Plan d'aménagement forestier
PAFB	Plan d'aménagement forestier bonifié
PAMVFP	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées
PDZA	Plan développement zone agricole
PPMV	Plan de protection et de mise en valeur
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques
RRTF / PRTF	Règlement ou Programme de remboursement des taxes foncières
SAMBBA	Société d'aménagement et mise en valeur Batiscan
SIGGA	Système d'informations géoforestières et de gestion des agences
SOPFIM	Société de protection des forêts contre les insectes et maladies
SPB	Syndicat de producteurs de bois
SPBM	Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
SPFRQ	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
SUBV-2018	Mesure spéciale - Subvention 2018
SUBV-2021	Mesure spéciale - Subvention 2021
TBE	Tordeuses des bourgeons de l'épinette
VO	Vérification opérationnelle

Liste des agents de livraison accrédités en 2024-2025

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC
6021, boul. Wilfrid-Hamel, L'Ancienne-Lorette, QC G2E 2H3
Tél. : 367.777.0555 Courriel : cfrq@cfrq.ca

Samantha Desfrançois ing.f.
Sébastien Rioux ing.f
Simon Proulx ing.f.

COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DU BAS-SAINT-MAURICE
1780-A, boul. Trudel Est, St-Boniface (Qc) G0X 2L0
Tél. : 819.535.6262 Courriel : bhbellerive@coopforestiere.ca

Benoit Houle Bellerive ing.f.

ENTREPRISE FORÊT-LOGIK INC.
710 route Savoie, Saint-Justin (Qc) J0K 2V0
Tél. : 819.668.4046 Courriel : foret.logik@gmail.com.ca

Alexandre Marotte ing.f.

GESTIBOA INC.
200-3125 Flaubert, Québec, (Qc) G2E 2J2 François Busque ing.f.
Tél. : 888.808.4153 Courriel : information@gestiboa.ca

David Coulombe ing.f.

GROUPEMENT FORESTIER DE CHAMPLAIN
1003, route des Défricheurs, Shawinigan (Qc) G9T 5K4
Tél. : 819.538.1447 Courriel : admin@gfchamplain.com

Alexis Gauthier ing,f.
Jean-Baptiste Lacasse ing.f.
Gilbert Nolet ing.f.

GROUPEMENT FORESTIER DE PORTNEUF
175, rue St-Alexis, St-Raymond (Qc) G3L 1R9
Tél. : 418.337.6700 Courriel : gfp@gfportneuf.com

Étienne Lambert-Julien ing.f.
Vincent Veer ing.f.

JEAN-LUC PAQUIN, ING.F.
4970, chemin du Lac, St-Gabriel-de-Brandon (Qc) J0K 2N0
Tél. : 450.898.1167 Courriel : jlpaquin81@gmail.com

Jean-Luc Paquin ing.f.

RESSOURCES FORESTIÈRES BIOTIQUES
965, route Principale, Ste-Mélanie (Qc) J0K 3A0
Tél. : 450.960.2130 Courriel : rfb@rfbiotiques.com

Nicolas Boyer ing.f.
Jean-Sébastien Malo ing.f.
Julie Venne ing.f.

SGD | GÉNIE FORESTIER & GESTION DE PROJETS
424, rue du Pont, Mont-Laurier (Qc) J9L 2R7
Tél. : 819.499.1424 Courriel : info@sgd-foresterie.com

Yves Paquette ing.f.

SYLVA CROISSANCE INC.
985, rue Notre-Dame Local E, Lavaltrie (Qc) J5T 1R4
Tél: 451.586.0448 Courriel: info@sylva.ca

François Beaulieu ing.f.
Philippe Emard ing.f.
Ariane Généreux-Tremblay ing.f.
Julien Moreau ing.f.

SYLVAFOR INC.
271, rang Beaumont, La Tuque (Qc) G0X 1R0
Tél. : 819.523.3340 Courriel : srivard@sylvafor.com

Samuel Castonguay ing.f.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE
2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières (Qc) G8Z 4R5
Tél. : 819.370.8368 Courriel : spb@spbois.qc.ca

Éric Frigon ing.f.
Frédérique Gagnon-Lupien ing.f.
Patrick Lupien ing.f.

Performance des agents de livraisons

Pondération des critères de performance

	Critères MRNF	Critères		Pondération	
composante # 1	1	Vérifier les prescriptions sylvicoles		90,00%	
	2	Vérifier les traitements sylvicoles réalisés (qualité et quantité)			
composante # 2	3	Suivre les plantations de 2 et 5 ans		3,00%	10,00%
	6	Évaluer la qualité des documents transmis	Programmation initiale	1,00%	
			Programmation révisée	0,50%	
			Chantiers de reboisement	2,00%	
	Autres	Autres (Collaboration générale *)		1,50%	
		Utilisation de l'enveloppe allouée (après le 15 janvier)		2,00%	

* Collaboration générale est composée de critères ponctuels: en 2024-2025 - 2 critères de 0,75 % chacun
- Destination des volumes récoltés sur le Rapport d'exécution (RE)
- Fermeture de l'année au 31 mars - Facturation finale

Résultats globaux des critères de performance (2020 à 2024)

Résultats du bulletin de performance des agents livreurs						
Critères de performance						
MRNF #	Détails	2020	2021	2022	2023	2024
1	Vérifier les prescriptions sylvicoles	99,0%		100,0%	99,9%	99,1%
Agence	Vérifier les rapports d'exécution	98,0%	98,5%	96,7%	99,8%	99,7%
2	Vérifier les traitements sylvicoles réalisés (qualité et quantité)	100,0%	97,0%	97,7%	100,0%	100,0%
Agence	Conformité de la qualité des travaux facturés	100,0%	100,0%	97,7%	100,0%	95,8%
3	Suivre les plantations[1]	100,0%	100,0%	83,3%	80,0%	100,0%
4	Évaluer la qualité des documents (factures, rapports, suivis, etc.)[2]	75,0%	88,9%	88,4%	90,6%	52,6%
Agence	Utilisation de l'enveloppe allouée[3]	71,7%	87,4%	51,8%	83,7%	42,9%
Agence	Suivi des chantiers de reboisement	60,0%	68,8%	100,0%	100,0%	97,6%

Résultats 2024

[1] Un agent livreur sur 4 n'a pas transmis son rapport de suivi des plantations 2 et 5 ans.

[2] Certains agents livreurs omettent d'indiquer la destination des volumes récoltés sur tous les rapports d'exécution de traitements commerciaux.

[3] L'enveloppe budgétaire confirmée au 15 janvier a été en partie ou non utilisée par 8 agents livreurs sur 12. Les points sont alloués selon le % de budget facturé.

Bilan des plans d'action annuel 2024-2025

PAMVFP Régulier / Bilan plan d'action 2024-2025				
Budget Prévu : 2 688 904 $	**Budget investi : 2 857 884 $**			
Actions	**Indicateurs**	**Cibles 2024-2025**	**Résultats par rapport à la cible**	
			2024-2025	**% atteint**
Réaliser des traitements sylvicoles	Sommes investies en traitements non commerciaux	2 292 750 $	1 929 268 $	84%
	Nb d'hectares réalisés en traitements non commerciaux	1445	1 221	84%
	Sommes investies dans l'aide à la mobilisation des bois (ATMB)	54 400 $	76 298 $	140%
	NB d'hectares réalisés en aide à la mobilisation des bois (ATMB)	170	234	137%
	Sommes investies en traitements commerciaux*	302 850 $	816 425 $	270%
	NB d'hectares réalisés en traitements commerciaux**	205	654	319%
Améliorer les connaissances et la concertation des autres planifications du territoire forestier privé	Sommes investies dans la réalisation, la mise à jour et la mise en œuvre du PPMV	6 904 $	8 062 $	117%
Consolider l'engagement des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de la forêt privée	Sommes investies dans les activités de transfert de connaissances	32 000 $	27 831 $	87%
	TOTAL	2 688 904 $	2 857 883 $	106%
	Travaux sylvicoles seulement	2 650 000 $	2 821 990 $	

** Les sommes investies en travaux sylvicoles commerciaux inclues le montant pour le martelage.*

*** Le nombre d'hectares en travaux sylvicoles commerciaux ne doit pas inclure les superficies en martelage.*

SUBVENTION 2021 / Bilan plan d'action 2024-2025 Dernière année d'une subvention de 4 ans (fin 31 mars 2025)					
Budget prévu : 509 852 $	Budget investi : 509 077 $				
Volet	**Indicateurs**	**Unité**	**Cibles**	**Résultat par rapport à la cible**	
			2024-2025	**2024-2025**	**% atteint**
Traitements non commerciaux	Investissements en préparation de terrain	$	68 750 $	110 840 $	161%
	Nb d'hectares en préparation de terrain	ha	55	93	169%
	Investissements en mise en terre des plants	$	114 000 $	46 157 $	40%
	Nb d'hectares en mise en terre des plants	ha	88	37	42%
	Nb de plants mis en terre	plants	175	74	42%
	Investissements en entretien des plantations	$	231 000 $	273 061 $	118%
	Nb d'hectares en entretien des plantations	ha	120	136	113%
Traitements commerciaux	Investissements en traitements commerciaux	$	71 825 $	55 378 $	77%
	Nb d'hectares en traitements commerciaux	ha	90	56	62%
Frais d'administration et vérification imputables (5%)		$	24 277 $	23 642 $	97%
	TOTAL		509 852 $	509 077 $	100%
	Travaux sylvicoles seulement		485 575 $	485 435 $	

PPMV 2017 - SUIVI DES ACTIONS ET CIBLES RETENUES

Action	Indicateur	Situation actuelle
Entretenir les plantations et éduquer les peuplements naturels	Maximiser le % de superficies libres de croître après 8 ans	Inventaire des plantations de 8 ans. Les plantations 2009 à 2016 sont visitées.
Favoriser la production de tiges d'avenir par des traitements d'élagage et de tailles de formation	Augmenter les superficies élaguées	Superficies élaguées pour la période quinquennale : de 2011-2015 : 6 ha de 2006-2010 : 123 ha. Le PAMVFP ne finance plus l'élagage.
Documenter et poursuivre les travaux d'aménagement spécifiques aux feuillus nobles (ex. CP d'Abris, CP de croissance, …)	Augmenter les superficies traitées en coupes de régénération dans des peuplements feuillus tolérants	Superficies traitées pour la période quinquennale de 2011-2015 : 107 ha. Depuis 2016, le PAMVFP ne finance plus les CPA. Le Cahier technique du PAMVFP n'offre pas d'option d'aménagement pour financer des coupes partielles dans les peuplements feuillus dégradés.
Suivre les superficies couvertes par un plan d'aménagement forestier (PAF)	Nb de lots enregistrés Superficie totale enregistrée	Avril 2017 = 4 936 lots pour 347 466 ha Avril 2018 = 4 976 lots pour 349 669 ha Avril 2019 = 4 810 lots pour 354 422 ha Avril 2020 = 4 532 lots pour 354 661 ha Avril 2021 = 4 335 lots pour 350 793 ha Avril 2022 = 4 419 lots pour 350 489 ha Avril 2023 = 4 416 lots pour 349 297 ha Avril 2024 = 4 720 lots pour 353 006 ha Avril 2025 = 4 808 lots pour 425 123 ha
Cibler le recrutement de propriétaires situés dans des secteurs forestiers et Développer de nouvelles stratégies de recrutement de propriétaires forestiers « inactifs ».	Nb de producteurs inscrits au Registre des producteurs forestiers (FPR)	Avril 2017 = 1 210 prod / 347 466 ha à vocation forestière Avril 2018 = 1 165 prod / 349 669 ha à vocation forestière Avril 2019 = 1 085 prod / 354 442 ha à vocation forestière Avril 2020 = 1 050 prod / 354 661 ha à vocation forestière Avril 2021 = 995 prod / 350 793 ha à vocation forestière Avril 2022 = 986 prod / 350 489 ha à vocation forestière Avril 2023 = 1 013 prod / 349 297 ha à vocation forestière Avril 2024 = 1 060 prod / 353 006 ha à vocation forestière Avril 2025 = 1 089 prod / 356 230 ha à vocation forestière
Intégrer la démarche diagnostique de l'état de santé des érablières dans les prescriptions sylvicoles (érablières avec dépérissement)	Augmenter le nb de diagnostics réalisés / Superficies de travaux réalisés dans les érablières en dépérissement	Dernier quinquennal : 2011-2015 : 6 diagnostics et 94 ha chaulés. Le PAMVFP ne finance plus le diagnostic et le PADF régional est soumis aux mêmes règles en finançant les mêmes activités que le PAMVFP.
Récupérer les volumes de bois affectés par des perturbations naturelles et des maladies	Maximiser le % superficies récupérées P/R aux superficies infestées	Récupération de chablis des vents de déc. 2022 en 2023. La tordeuse fait son entrée en région en 2024. 28 ha de coupes de récupération totale financés en 2019. 97 ha de coupes de récupération totale financés en 2020. 48 ha de coupes de récupération totale financés en 2021. 8 ha de coupes de récupération totale financés en 2022. 59 ha de coupes de récupération totale financés en 2023. 200 ha de coupes de récupération totale financés en 2024.
Faire le point sur la mécanisation des opérations et développer une stratégie conséquente	Augmenter le % des superficies mécanisées P/R manuelles	2011-2015 : 68 ha / 1 628 ha (4%) mécanisés. 2016-2017 : 158 ha / 271 ha (58 %) mécanisés. 2017-2018 : 479 ha / 650 ha (74 %) mécanisés. 2018-2019 : 343 ha / 437 ha (78 %) mécanisés. 2019-2020 : 451 ha / 539 ha (84 %) mécanisés. 2020-2021 : 545 ha / 579 ha (94 %) mécanisés. 2021-2022 : 364 ha / 465 ha (78 %) mécanisés. 2022-2023 : 471 ha / 490 ha (96 %) mécanisés. 2023-2024 : 379 ha / 417 ha (91 %) mécanisés. 2024-2025 : 889 ha / 944 ha (94 %) mécanisés.

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PAMVFP-RÉGULIER EN 2024-2025

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant alloué		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
PAMVFP - Programme régulier										
Préparation de terrain										
	05	7501	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE - FORTE COMPÉTITION	1 653	1	6	ha	8 741	1 293	10 034
	05	7504	DÉCHIQUETAGE	1 841	3	9	ha	14 164	1 853	16 017
	05	7513	SCARIFIAGE MOYEN - TYPE TTS DISQUES PASSIFS - SIMPLE PASSAGE	621	1	245	ha	100 123	52 270	152 393
	05	7514	DÉBLAIEMENT AVEC EXCAVATRICE "PELLE-PEIGNE"	1 491	3	38	ha	48 807	8 134	56 941
	05	7516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	1 075	13	51	ha	44 290	10 944	55 234
	Total				21	350	ha	216 124	74 495	290 619
Mise en terre										
	06	7632	PLANTATION RÉCIPIENTS 110 À 199 CC	468	1	45	pr	11 438	9 637	21 075
	06	7633	PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	644	6	4	pr	1 720	856	2 576
	06	7636	PLANTATION RACINES NUES PDF FEUILLUS	695	8	9	pr	4 019	1 788	5 807
	06	7637	PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	699	1	0	pr	79	35	114
	06	7638	PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	644	21	229	pr	98 403	48 973	147 376
	06	7639	PLANTATION RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	594	11	67	pr	25 269	14 230	39 499
	06	7642	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	700	1	1	pr	291	128	419
	06	7643	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	725	1	0	pr	51	21	73
	06	7647	ENRICHISSEMENT RACINES NUES PDF FEUILLUS	798	2	1	pr	380	139	519
	06	7648	REGARNI RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	700	3	8	pr	3 691	1 625	5 316
	06	7650	REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	725	2	3	pr	1 380	578	1 958
	06	7657	REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	792	1	1	pr	658	244	901
	Total	pr: plants reboisés			58	367	pr	147 378	78 254	225 632
Transport de plants - Aller-retour										
	6T	7663	RÉCIPIENTS DE 199 CC ET MOINS - 401 KM ET PLUS	14	1	45	ha	630		630
	6T	7671	RÉCIPIENTS DE 200 À 299 CC ET RACINES NUES PFD - 200 KM ET MOINS	15	19	85	ha	1 255		1 255
	6T	7761	RÉCIPIENTS DE 300 CC ET PEH - 200 KM ET MOINS	20	32	237	ha	4 739		4 739
	Total				52	367	pt	6 625		6 625
Entretien de plantation										
	07	7751	1ER DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 115	50	411	ha	657 437	211 070	868 507
	07	7752	2E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 983	20	102	ha	149 118	52 176	201 294
	07	7753	3E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 959	14	80	ha	115 484	41 079	156 563
	07	7761	1ER DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	2 115	3	3	ha	4 483	1 439	5 922
	Total				87	595	ha	926 523	305 764	1 232 287
Traitements non commerciaux										
	08	7853	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX - 8 000 À 15 000 TIGES/HA	1 528	1	1	ha	659	258	917
	08	7854	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX - PLUS DE 15 000 TIGES/HA	1 897	9	53	ha	77 062	22 588	99 649
	08	7858	DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE	2 115	3	13	ha	21 005	6 744	27 749
	08	7863	ÉCLAIRCIE PRÉCOM. FEUILLUS D'OMBRE (PUITS DE LUMIÈRE) MARTELÉE	1 715	4	27	ha	27 715	18 076	45 791
	Total				17	93	ha	126 440	47 665	174 106

Suite à la page suivante ...

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PAMVFP-RÉGULIER EN 2024-2025(suite)

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant alloué		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
PAMVFP - Programme régulier										
Traitements commerciaux										
	09	7901	MARTELAGE FEUILLUS	192	38	124	ha		23 875	23 875
	09	7902	MARTELAGE RÉSINEUX	233	45	143	ha		33 228	33 228
	09	7922	AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS (ATMB) - MANUELLE	320	6	11	ha		3 552	3 552
	09	7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	1 744	7	11	ha	14 126	5 773	19 899
	09	7973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MANUELLE	1 422	2	2	ha	1 740	961	2 702
	09	7978	COUPE DE RÉCUPÉRATION PARTIELLE - MANUELLE	1 654	3	18	ha	20 561	9 062	29 623
	09	7979	COUPE DE RÉCUPÉRATION TOTALE - MANUELLE	747	1	1	ha	325	198	523
	09	7985	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 9 À 15 CM	2 124	1	1	ha	1 440	450	1 890
	09	7986	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 15,1 À 19 CM	1 739	1	1	ha	1 418	582	2 000
	09	7987	1RE ÉCL. COMM. - PLANTATION - MANUELLE - PINS BLANCS-ROUGES	1 881	1	1	ha	963	354	1 317
	09	7988	2E ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - SEPM	1 473	2	9	ha	8 432	4 412	12 845
	09	8922	AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS (ATMB) - MÉCANISÉE	320	66	227	ha		72 746	72 746
	09	8967	ÉCLAIRCIE COMMERIALE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 322	1	1	ha	408	253	661
	09	8969	ÉCLAIRCIE COMMERIALE - AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	1 322	1	3	ha	2 203	1 366	3 569
	09	8971	JARDINAGE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 430	21	77	ha	70 880	38 815	109 695
	09	8972	JARDINAGE - AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	1 430	1	1	ha	1 294	708	2 002
	09	8973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MÉCANISÉE	1 190	15	62	ha	42 271	31 271	73 542
	09	8974	COUPE PROGRESSIVE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 422	6	26	ha	23 660	13 070	36 730
	09	8977	COUPE PROGRESSIVE - AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	1 422	9	21	ha	19 410	10 722	30 132
	09	8978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	1 362	4	18	ha	15 066	8 906	23 971
	09	8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION TOTALE - MÉCANISÉE	630	6	195	ha	67 686	55 202	122 888
	09	8980	1RE ÉCL. COMM. SEPM - NATUREL - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 714	3	5	ha	6 137	2 570	8 707
	09	8981	1RE ÉCL. COMM. SE^PM - NATUREL - MÉCANISÉE - DHP 15,1 À 19 CM	1 426	2	5	ha	4 729	2 601	7 330
	09	8985	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 714	12	55	ha	66 174	27 719	93 893
	09	8986	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 15,1 À 19 CM	1 426	12	36	ha	32 887	18 088	50 975
	09	8987	1RE ÉCL. COMM. - PLANTATION - MÉCANISÉE - PINS BLANCS-ROUGES	1 532	1	2	ha	2 360	1 164	3 524
	09	8988	2E ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - SEPM	1 228	18	90	ha	65 175	45 677	110 852
	09	8989	2E ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - PINS BLANCS-ROUGES	1 101	2	9	ha	5 432	4 620	10 052
	Total				287	888	ha	474 776	417 947	892 723
Total PAMVFP - RÉGULIER en 2024-2025					470	2 109	ha	1 897 865	924 125	2 821 990
								67%	33%	

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LA SUBVENTION 2021 EN 2024-2025

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant alloué		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
PAMVFP - Programme Subvention 2021										
Préparation de terrain										
	05	7504	DÉCHIQUETAGE	1 841	2	4	ha	6 838	895	7 732
	05	7514	DÉBLAIEMENT AVEC EXCAVATRICE "PELLE-PEIGNE"	1 491	2	19	ha	24 154	4 026	28 180
	05	7516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	1 075	11	70	ha	60 081	14 846	74 928
	Total				15	93	ha	91 073	19 766	110 840
Mise en terre et transport des plants										
	06	7636	PLANTATION RACINES NUES PDF FEUILLUS	695	2	1	pr	553	246	799
	06	7638	PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	644	3	23	pr	9 772	4 863	14 635
	06	7639	PLANTATION RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	594	5	50	pr	18 876	10 630	29 506
	Total	pr: plants reboisés			10	74	pr	29 201	15 739	44 940
Transport de plants - Aller-retour										
	6T	7671	RÉCIPIENTS DE 200 À 299 CC ET RACINES NUES PFD - 200 KM ET MOINS	15	5	51	ha	762		762
	6T	7761	RÉCIPIENTS DE 300 CC ET PEH - 200 KM ET MOINS	20	3	23	ha	455		455
	Total				8	74	pt	1 217		1 217
Entretien de plantation										
	07	7751	1ER DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 115	6	31	ha	49 854	16 006	65 860
	07	7752	2E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 983	10	78	ha	115 167	40 297	155 463
	07	7753	3E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 959	3	26	ha	38 162	13 575	51 737
	Total				19	136	ha	203 184	69 877	273 061
Traitements commerciaux										
	09	7901	MARTELAGE FEUILLUS	192	1	1	ha		115	115
	09	7902	MARTELAGE RÉSINEUX	233	3	10	ha		2 283	2 283
	09	8922	AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS (ATMB) - MÉCANISÉE	320	8	26	ha		8 202	8 202
	09	8974	COUPE PROGRESSIVE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 422	1	1	ha	550	304	853
	09	8977	COUPE PROGRESSIVE - AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	1 422	1	2	ha	1 924	1 063	2 986
	09	8978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	1 362	1	5	ha	4 485	2 651	7 137
	09	8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION TOTALE - MÉCANISÉE	630	1	4	ha	1 353	1 104	2 457
	09	8985	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 714	2	15	ha	18 096	7 580	25 676
	09	8987	1RE ÉCL. COMM. - PLANTATION - MÉCANISÉE - PINS BLANCS-ROUGES	1 532	1	4	ha	3 796	1 872	5 668
	Total				19	56	ha	30 204	25 174	55 378
Total SUBV-2021 en 2024-2025					63	322	ha	354 879	130 557	485 435
								73%	27%	

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS EN 2024-2025 (Régulier et Subvention 2021)

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant alloué		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
TOUS PROGRAMMES										
Préparation de terrain										
	05	7501	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE - FORTE COMPÉTITION	1 653	1	6	ha	8 741	1 293	10 034
	05	7504	DÉCHIQUETAGE	1 841	5	13	ha	21 001	2 748	23 749
	05	7513	SCARIFIAGE MOYEN - TYPE TTS DISQUES PASSIFS - SIMPLE PASSAGE	621	1	245	ha	100 123	52 270	152 393
	05	7514	DÉBLAIEMENT PAR DÉCAPAGE AVEC EXCAVATRICE	1 491	5	57	ha	72 961	12 160	85 121
	05	7516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	1 075	24	121	ha	104 371	25 790	130 161
	Total				36	443	ha	307 197	94 261	401 458
Mise en terre et transport des plants										
	06	7632	PLANTATION RÉCIPIENTS 110 À 199 CC	468	1	45	pr	11 438	9 637	21 075
	06	7633	PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	644	6	4	pr	1 720	856	2 576
	06	7636	PLANTATION RACINES NUES PDF FEUILLUS	695	10	10	pr	4 572	2 034	6 606
	06	7637	PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	699	1	0	pr	79	35	114
	06	7638	PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	644	24	252	pr	108 175	53 836	162 011
	06	7639	PLANTATION RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	594	16	117	pr	44 145	24 861	69 006
	06	7642	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	700	1	1	pr	291	128	419
	06	7643	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	725	1	0	pr	51	21	73
	06	7647	ENRICHISSEMENT RACINES NUES PDF FEUILLUS	798	2	1	pr	380	139	519
	06	7648	REGARNI RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	700	3	8	pr	3 691	1 625	5 316
	06	7650	REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	725	2	3	pr	1 380	578	1 958
	06	7657	REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	792	1	1	pr	658	244	901
	Total		pr: plants reboisés		68	440	pr	176 579	93 994	270 572
Transport de plants - Aller-retour										
	6T	7663	RÉCIPIENTS DE 199 CC ET MOINS - 401 KM ET PLUS	14	1	45	ha	630		630
	6T	7671	RÉCIPIENTS DE 200 À 299 CC ET RACINES NUES PFD - 200 KM ET MOINS	15	24	136	ha	2 018		2 018
	6T	7761	RÉCIPIENTS DE 300 CC ET PEH - 200 KM ET MOINS	20	35	260	ha	5 193		5 193
	Total				60	440	pt	7 842		7 842
Entretien de plantation										
	07	7751	1ER DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 115	56	442	ha	707 292	227 076	934 367
	07	7752	2E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 983	30	180	ha	264 285	92 473	356 758
	07	7753	3E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 959	17	106	ha	153 647	54 654	208 300
	07	7761	1ER DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	2 115	3	3	ha	4 483	1 439	5 922
	Total				106	731	ha	1 129 706	375 641	1 505 347
Traitements non commerciaux										
	08	7853	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX - 8 000 À 15 000 TIGES/HA	1 528	1	1	ha	659	258	917
	08	7854	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX - PLUS DE 15 000 TIGES/HA	1 897	9	53	ha	77 062	22 588	99 649
	08	7858	DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE	2 115	3	13	ha	21 005	6 744	27 749
	08	7863	ÉCLAIRCIE PRÉCOM. FEUILLUS D'OMBRE (PUITS DE LUMIÈRE) MARTELÉE	1 715	4	27	ha	27 715	18 076	45 791
	Total				17	93	ha	126 440	47 665	174 106

Suite à la page suivante ...

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS EN 2024-2025

(Régulier et Subvention 2021) (suite)

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant alloué		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
TOUS PROGRAMMES										
Traitements commerciaux										
	09	7901	MARTELAGE FEUILLUS	192	39	125	ha		23 990	23 990
	09	7902	MARTELAGE RÉSINEUX	233	48	152	ha		35 512	35 512
	09	7922	AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS (ATMB) - MANUELLE	320	6	11	ha		3 552	3 552
	09	7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	1 744	7	11	ha	14 126	5 773	19 899
	09	7973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MANUELLE	1 422	2	2	ha	1 740	961	2 702
	09	7978	COUPE DE RÉCUPÉRATION PARTIELLE - MANUELLE	1 654	3	18	ha	20 561	9 062	29 623
	09	7979	COUPE DE RÉCUPÉRATION TOTALE - MANUELLE	747	1	1	ha	325	198	523
	09	7985	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 9 À 15 CM	2 124	1	1	ha	1 440	450	1 890
	09	7986	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 15,1 À 19 CM	1 739	1	1	ha	1 418	582	2 000
	09	7987	1RE ÉCL. COMM. - PLANTATION - MANUELLE - PINS BLANCS-ROUGES	1 881	1	1	ha	963	354	1 317
	09	7988	2E ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - SEPM	1 473	2	9	ha	8 432	4 412	12 845
	09	8922	AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS - MÉCANISÉE	320	74	253	ha	0	80 947	80 947
	09	8967	ÉCLAIRCIE COMMERIALE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 322	1	1		408	253	661
	09	8969	ÉCLAIRCIE COMMERIALE - AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	1 322	1	3	ha	2 203	1 366	3 569
	09	8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 430	21	77	ha	70 880	38 815	109 695
	09	8972	JARDINAGE - AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	1 430	1	1	ha	1 294	708	2 002
	09	8973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MÉCANISÉE	1 190	15	62	ha	42 271	31 271	73 542
	09	8974	COUPE PROGRESSIVE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 422	7	26	ha	24 210	13 374	37 583
	09	8977	COUPE PROGRESSIVE - AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	1 422	10	23	ha	21 334	11 785	33 118
	09	8978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	1 362	5	23	ha	19 551	11 557	31 108
	09	8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION TOTALE - MÉCANISÉE	630	7	199	ha	69 039	56 306	125 345
	09	8980	1RE ÉCL. COMM. SEPM - NATUREL - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 714	3	5	ha	6 137	2 570	8 707
	09	8981	1RE ÉCL. COMM. SE^PM - NATUREL - MÉCANISÉE - DHP 15,1 À 19 CM	1 426	2	5	ha	4 729	2 601	7 330
	09	8985	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 714	14	70	ha	84 270	35 299	119 569
	09	8986	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 15,1 À 19 CM	1 426	12	36	ha	32 887	18 088	50 975
	09	8987	1RE ÉCL. COMM. - PLANTATION - MÉCANISÉE - PINS BLANCS-ROUGES	1 532	2	6	ha	6 156	3 036	9 192
	09	8988	2E ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - SEPM	1 228	18	90	ha	65 175	45 677	110 852
	09	8989	2E ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - PINS BLANCS-ROUGES	1 101	2	9	ha	5 432	4 620	10 052
	Total				306	944	ha	504 980	443 120	948 100
Total TOUS PROGRAMMES 2024-2025					533	2 430	ha	2 252 744	1 054 681	3 307 425
								68%	32%	

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes

500, avenue Broadway, bureau 210
Shawinigan (Québec)
G9N 1M3 Canada

Téléphone (819) 536-2442
courriel : amfm@agence-mauricie.qc.ca